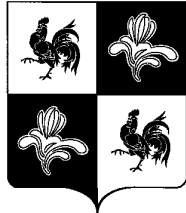


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



16 octobre 2008

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES REPONSES

SOMMAIRE

Pages

**I. QUESTION A LAQUELLE IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES**

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

Simplification administrative (n° 319 de M. Philippe Pivin)	4
Importance des communications de la ministre durant l'année 2007 (345 de M. S. de Lobkowicz)	4

La ministre en charge de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales, Mme Françoise Dupuis

Simplification administrative (322 de M. Philippe Pivin)	5
---	---

Le ministre en charge des Sports et des Equipements sportifs, de l'Action sociale et de la Famille, M. Emir Kir

Importance des communications de la ministre durant l'année 2007 (346 de M. S. de Lobkowicz)	6
--	---

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

Maisons médicales (347 de Mme Dominique Braeckman).....	7
---	---

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué

Projets de contrats communaux de Cohésion sociale (341 de Mme Caroline Persoons)	25
Importance des communications de la ministre durant l'année 2007 (344 de M. S. de Lobkowicz)	43

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelyne Huytebroeck

Effectifs des cabinets ministériels (326 de M. Alain Destexhe)	44
Le dépistage de la surdité et l'accompagnement des parents (340 de Mme Caroline Persoons).....	44
Importance des communications de la ministre durant l'année 2007 (343 de M. S. de Lobkowicz)	45

La ministre en charge de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales, Mme Françoise Dupuis

La dénomination « certificat d'aptitude d'éducation des enfants anormaux » (334 de M. Serge de Patoul)	46
Le site internet de l'Institut Francine Robaye (339 de M. Serge de Patoul)	46
Importance des communications de la ministre durant l'année 2007 (342 de M. S. de Lobkowicz)	47
Voyage de presse au Congo (360 de M. Didier Gosuin)	47

Le ministre en charge des Sports et des Equipements sportifs, de l'Action sociale et de la Famille, M. Emir Kir

La délinquance juvénile (338 de Mme Fatima Moussaoui).....	48
--	----

I. QUESTIONS A LAQUELLE IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

Question n° 319 de M. Philippe Pivin du 20 mai 2008 :

La simplification administrative.

La simplification administrative est un processus important contribuant à une meilleure gestion publique. En ces temps où la confiance envers le politique diminue, il s'agit d'un outil essentiel pour rendre satisfaction et confiance aux citoyens et aux entreprises.

Pourriez-vous me dire quelles sont les mesures en terme de simplification administrative que vous avez prises dans vos domaines de compétences, à savoir la Fonction publique et la Politique de la santé, telle que prévue à l'article 5, § 1^{er}, I de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et à l'article 3, 6° du Décret (III) de la Commission communautaire française du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française ?

Question n° 345 de M. Stéphane de Lobkowics du 5 septembre 2008 :

Importance des communications du ministre durant l'année 2007.

M. le Ministre est astreint à demander régulièrement l'autorisation du Collège de contrôle en vue d'effectuer l'une ou l'autre communication à destination du public.

Je sais que l'honorable ministre est toujours très attentif à limiter ses communications au strict nécessaire, toujours soucieux qu'il est du bon usage des deniers publics.

De plus, ces communications s'inscrivent toujours parfaitement dans ses compétences. Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur leur volume sur la durée d'une année.

J'aimerais donc savoir, pour 2007, combien de fois le ministre a-t-il sollicité l'autorisation du Collège de contrôle ?

Combien de fois a-t-il reçu l'autorisation immédiatement ?

Combien de fois a-t-il dû modifier sa demande originale en vue de l'adapter aux suggestions du Collège ?

Et éventuellement combien de refus a-t-il du enregistrer ?

Quel est le montant total du coût des communications ayant été autorisées par le Collège de contrôle en 2007 ?

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION ET
DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE
DES CLASSES MOYENNES, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MME FRANÇOISE DUPUIS

Question n° 322 de M. Philippe Pivin du 20 mai 2008 :

La simplification administrative.

La simplification administrative est un processus important contribuant à une meilleure gestion publique. En ces temps où la confiance envers le politique diminue, il s'agit d'un outil essentiel pour rendre satisfaction et confiance aux citoyens et aux entreprises.

Pourriez-vous me dire quelles sont les mesures en terme de simplification administrative que vous avez prises dans vos domaines de compétences, à savoir :

- l'enseignement : Dans les limites des articles 60 à 62 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, en ce compris la formation préscolaire dans les préguardiennats, la formation postscolaire et parascolaire, la formation artistique et la formation intellectuelle, morale et spéciale prévues à l'article 4, 11°, 12°, 13° et 14° de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles;
- l'enseignement provincial : Tel que visé aux articles 79bis et 80bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises ainsi qu'en exécution du décret (I) de la Commission communautaire française du 8 juillet 1993 relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française

et du décret (II) de la Commission communautaire française du 8 juillet 1993 portant création d'une société de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics, en ce compris le Complexe sportif et la Haute Ecole Lucia de Brouckère;

- la reconversion et le recyclage professionnels, tels que prévus à l'article 4, 16° de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, et la formation professionnelle et permanente des Classes moyennes, en ce compris la tutelle sur les établissements concernés;
- la politique culturelle, telle que définie à l'article 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, à l'exception des 9°, 10° et 16° et dans les limites fixées aux articles 60 à 62 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises;
- la politique culturelle telle que visée à l'article 83quinquies de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises;
- le transport scolaire tel que prévu à l'article 3, 5° du Décret (III) de la Commission communautaire française du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.

LE MINISTRE EN CHARGE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS,
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

**Question écrite de M. Stéphane de Lobkowicz du
5 septembre 2008 :**

*Importance des communications du ministre durant
l'année 2007.*

M. le Ministre est astreint à demander régulièrement l'autorisation du Collège de contrôle en vue d'effectuer l'une ou l'autre communication à destination du public.

Je sais que l'honorable ministre est toujours très attentif à limiter ses communications au strict nécessaire, toujours soucieux, qu'il est du bon usage des deniers publics.

De plus, ces communications s'inscrivent toujours parfaitement dans ses compétences. Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur leur volume sur la durée d'une année.

J'aimerais donc savoir, pour 2007, combien de fois le ministre a-t-il sollicité l'autorisation du Collège de contrôle ?

Combien de fois a-t-il reçu l'autorisation immédiatement ?

Combien de fois a-t-il dû modifier sa demande originale en vue de l'adapter aux suggestions du Collège ?

Et éventuellement combien de refus a-t-il du enregistrer ?

Quel est le montant total du coût des communications ayant été autorisées par le Collège de contrôle en 2007 ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 347 de Mme Dominique Braeckmam
du 10 septembre 2008 :**

Des maisons médicales.

En date du 6 septembre, « La Libre Belgique » a annoncé l'agrément d'une nouvelle maison médicale à Schaerbeek « La maison médicale Neptune ». Cette nouvelle met en lumière le secteur très important des maisons médicales. Pouvez-vous me rappeler, Monsieur le Ministre, combien de maisons médicales sont agréées aujourd'hui par la Commission Communautaire française et combien l'ont été sous cette législature ?

Comment se répartissent géographiquement les maisons médicales; toutes les communes bénéficient-elles de la présence d'au moins une maison médicale ?

Chacune de ces maisons bénéficie-t-elle de personnel dans le cadre de la mission d'accueil et dans le cadre de la mission de santé Communautaire ?

Quels sont les projets de prévention développés par les maisons médicales ? La Communauté française finance-t-elle des projets de prévention dans le secteur des maisons médicales ou bien sont-ils financés exclusivement par la Cocof ?

Afin d'avoir une vision la plus complète possible, est-il possible de savoir combien de maisons médicales pratiquent le système du forfait ?

Les maisons médicales ont-elles accès au fonds Impulséo II qui permet de prendre en charge une partie des coûts salariaux de l'employé(e) qui assiste au regroupement de médecins généralistes dans l'accueil et la gestion de la pratique ? Si oui, combien de maisons médicales ont fait appel au fonds Impulséo II ?

Quelle est la ligne du Collège par rapport à cet avantage offert par le Fédéral à la médecine de groupe ?

Réponse :

1. Le Collège de la Commission communautaire française agréé 31 maisons médicales, plus la Fédération bruxelloise des maisons médicales et collectifs de santé francophones en tant qu'organisme de coordination des maisons médicales. Le personnel agréé par la Commission communautaire française dans le secteur des maisons

médicales s'élève à 85 personnes : 48 personnes ou 31 ETP dans la fonction d'accueil, et 37 personnes ou 15,5 ETP pour la fonction de santé communautaire.

Quatre maisons médicales ont été agréées par la Commission communautaire française au cours de cette législature répartie comme suit :

- en 2007 : la maison médicale de Laeken;
- en 2008 : Etoile santé, Alpha santé et Neptune.

Par ailleurs, en 2005 et 2006, le budget de ce secteur a été augmenté pour atteindre le financement de 0,5 ETP pour la fonction de santé communautaire.

2. Vous trouverez en annexe 1 les territoires d'intervention des maisons médicales.

3. L'article 6 du Décret de la Communauté française du 29 mars 1993 relatif à l'agrément et au subventionnement des associations de santé intégrée tel que modifié par le Décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses dispositions relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes, prévoit que la maison médicale doit assurer :

- des fonctions curatives et préventives dans le cadre des soins de santé primaires;
- des fonctions de santé communautaire;
- des fonctions d'observatoire de la santé en première ligne;
- des fonctions d'accueil.

Concernant les missions dévolues aux maisons médicales, je vous rappelle que la Commission communautaire française subventionne un temps plein d'accueil. Cette mission est le point de recensement de toutes les informations utiles à la prise en charge globale du patient. Elle constitue la plaque tournante d'une maison médicale, à la fois comme interface avec la population et comme carrefour du fonctionnement de l'équipe. L'accueil de la maison médicale a une fonction de réception, d'écoute, d'analyse, d'organisation et d'orientation de la première demande. C'est la porte d'entrée des demandes des patients mais aussi le centre de l'équipe.

L'accueil est également un acte professionnel complexe et déterminant. Dans le cadre des soins, la relation est complexe car la situation vécue par le patient est très souvent stressante et/ou angoissante, liée aux enjeux de santé (douleur, maladie, pronostic). Il convient donc de sécuriser le patient accueilli en lui donnant des repères spatiaux, temporels, identitaires, afin que la personne maîtrise son environnement.

La Commission communautaire française finance également pour chaque maison médicale agréée 0,5 ETP pour la fonction de santé communautaire.

4. Les activités préventives doivent, conformément à la déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires, être conçues en fonction de la population à laquelle elles sont destinées et elles doivent répondre aux besoins réels de la population. Dans le cadre du colloque singulier avec son patient, le professionnel de santé est un acteur incontournable de la prévention. Celle-ci recouvre la diffusion d'une éducation sanitaire pour favoriser l'adoption de comportements propices à la santé, le conseil individualisé, l'acte de dépistage individuel.

Les activités de prévention individuelle développées par les maisons médicales ont un caractère d'information, de conseils : conseils d'hygiène de vie dans le cadre de l'alimentation, conseils en matière de comportements en lien avec certains risques. D'autres entrent dans le champ de l'éducation pour la santé. L'éducation ne se réduit pas à des conseils. Dans toutes ces activités d'éducation, il s'agit de permettre aux personnes d'acquérir des compétences pour faire des choix concernant leur santé. Toutes ces activités de prévention s'effectuent « au fil des consultations ». Elles sont le plus souvent effectuées de façon « opportuniste » par le médecin. Face à une demande du patient (renouvellement d'ordonnance, épisode infectieux...), le médecin « travaille la demande » pour élargir son champ de réponse. La prévention individuelle-soins préventifs qui s'adressent au patient en tant que bénéficiaire individuel, auprès d'un prestataire agréé par l'Inami est de la compétence fédérale.

Certaines activités de prévention peuvent être organisées à l'échelle d'une patientèle, d'un territoire donné. Elles prennent alors une dimension collective.

L'annexe 2 la liste des projets de prévention collective développés par les maisons médicales.

Excepté un financement de 30.000 € pour un projet sur l'alimentation et le bien-être, en lien avec le diabète, développé par la maison médicale des Marolles, la Communauté française compétente pour la médecine préventive ne dégage aucun moyen financier pour l'activité préventive des maisons médicales.

5. Le financement des maisons médicales est pris en charge par l'INAMI pour les activités curatives. Deux modes de paiement coexistent : à l'acte (le mode de tarification à l'acte repose sur le principe du paiement direct du malade au médecin; l'acte couvre des activités de type curatives précisées dans la nomenclature) et au forfait.

Le paiement forfaitaire des prestations a fait l'objet d'un accord en juillet 1984 avec l'INAMI. Le forfait conclu avec l'INAMI est un forfait à la capitation.

Pour chaque personne qui signe un contrat avec une maison médicale, la mutuelle verse à celle-ci un montant qui correspond au coût moyen mensuel d'un assuré. Ce montant est ventilé suivant la qualité du prestataire (médecin, kiné, infirmier). Ce montant est versé tant que le contrat est en application, que le patient ait ou non consulté. Actes techniques et prestations spécialisées (ex. gynécologie) ne font pas partie du forfait. La maison médicale s'engage dans ce contrat à fournir à la personne inscrite toutes les prestations de médecine générale, soins infirmiers et de kinésithérapie, à la maison médicale ou à domicile dans la zone d'activité que l'association s'est fixée. Si la personne consulte d'autres prestataires dans cette zone, elle ne sera pas remboursée par la mutuelle, le montant de sa prise en charge potentielle ayant été payé à la maison médicale. Par contre, hors de cette zone, le patient amené à consulter un généraliste, une infirmière ou un kiné pourra se faire rembourser ses prestations. Pour bénéficier du paiement forfaitaire, il faut être en ordre avec la mutuelle.

Pour votre information, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a comparé le coût et la qualité des soins de première ligne prodigués d'un côté par des prestataires rémunérés à l'acte et de l'autre par ceux rémunérés forfaitairement. Les médecins rémunérés au forfait travaillent généralement en groupe, principalement dans les maisons médicales. Celles-ci sont le plus souvent installées en ville et se situent dans une mouvance idéaliste qui s'est développée à partir de la fin des années 60. Elles attirent un public en moyenne moins favorisé socialement et économiquement, il existe environ 80 maisons médicales en Belgique qui drainent 165.000 patients (32 % en Flandre, 37 % à Bruxelles et 31 % en Wallonie).

Le KCE a comparé le coût total engendré par les patients de chacun des deux systèmes, pour arriver à la conclusion que l'un ne coûte pas plus cher que l'autre à la collectivité. Pour le patient, la formule d'inscription dans une maison médicale est moins chère : il ne paie pas de ticket modérateur pour les soins de première ligne, il se voit prescrire des médicaments génériques, moins chers, lui sont plus souvent prescrits et il est moins souvent envoyé à l'hôpital ou chez le spécialiste, ce qui lui fait épargner des tickets modérateurs et des suppléments en seconde ligne.

Les rares indicateurs de qualité calculés sur base des données disponibles donnent à penser que la qualité des soins est équivalente dans les deux systèmes. Les médecins travaillant en maison médicale respectent souvent mieux les recommandations en matière de prescription d'antibiotiques et atteignent de meilleurs résultats dans le domaine de la prévention (dépistage du cancer du sein, vaccination contre la grippe, etc.).

Il est repris à l'annexe 3 le mode de financement des différentes maisons médicales.

6. Le gouvernement fédéral vient d'apporter un soutien financier, via le Fonds Impulseo II, aux médecins généralistes qui se regroupent en intervenant dans une partie des coûts salariaux de l'employé(e) qui effectue des tâches d'accueil et administratives au sein du regroupement. Par ce Fonds, le gouvernement fédéral souhaite soutenir et revaloriser la médecine générale et a décidé après Impulseo I (aide à l'installation des médecins généralistes), de libérer un nouveau budget pour aider les médecins généralistes qui ont une pratique de groupe ou de réseau. Pour des informations complémentaires sur le Fonds Impulseo II, et notamment sur les montants octroyés, les conditions à remplir, sur les conditions de collaboration entre les médecins, sur les contrats de travail, etc. Je vous invite à visiter le site du Fonds de participation de l'INAMI : <http://www.fonds.org/eCache/DEF/1/501.bGlkPUZS.html>. Les maisons médicales ont effectivement accès à ce fonds.

En 2007, la situation du regroupement des médecins généralistes a été analysée dans six pays européens et deux provinces canadiennes par l'Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé IRDES) en France. La pratique de groupe est dominante en Finlande, en Suède, au Royaume-Uni, et majoritaire au Canada (Québec et Ontario) et aux Pays-Bas. Elle est minoritaire en France, en Belgique, en Allemagne et en Italie. Dans les pays où la médecine de groupe est majoritaire, le processus de regroupement et les modes d'exercice des médecins sont variés. En Suède et en Finlande, le regroupement s'opère dans des structures publiques locales avec des équipes multidisciplinaires, tandis qu'au Canada, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Il s'organise dans des structures privées gérées par des professionnels de santé indépendants dans un cadre contractuel. Les pays où la médecine de groupe est minoritaire (Allemagne, Belgique et Italie) se dirigent pour la plupart, vers un exercice plus collectif de la médecine générale; En Belgique, le taux de regroupement des médecins généralistes est estimé à 30 %.

Pour ma part, je suis pour un développement de la médecine de groupe, car il faut tenir compte de l'évolution de la médecine et de la société.

Le profil-type du médecin généraliste est en passe de se modifier radicalement. Nous observons une féminisation grandissante de la discipline.

Concilier vie de famille et vie professionnelle constitue une nouvelle exigence des médecins, qui les conduit à appréhender différemment leur exercice et leur mode d'organisation.

De plus, il semble que, compte tenu du vieillissement de la population, le nombre de personnes atteintes d'affections chroniques va s'accroître grandement. Le suivi des pathologies chroniques deviendra « le » défi majeur pour la médecine générale. Le médecin généraliste ne pourra plus assurer seul l'ensemble des tâches curatives, préventives, d'éducation à la santé et de santé communautaire.

Nous devons rapprocher deux domaines d'activités du secteur de la santé qui se sont développés en parallèle : la santé publique et le système de soins. L'Organisation mondiale de la santé distingue deux domaines de prestation permettant aux systèmes de santé de répondre aux besoins de services des populations : la prestation de services personnels, comprenant un ensemble de services de prévention, de dépistage, de diagnostic, de traitement, de réadaptation, sur une base individuelle et la prestation de services collectifs, comprenant des activités de promotion de la santé et de prévention de la maladie, fournis sur une base collective. Je trouve que les maisons médicales sont un exemple intéressant de se rapprochement entre les interventions de santé publique et les actions du système de soins.

7. Il est encore prématuré, pour le Collège de prendre un position par rapport à ce financement du fédéral qui s'installe à peine. Cependant, à moyen terme il faudra analyser notamment les implications de ce soutien financier fédéral dans le mode d'organisation et de fonctionnement des maisons médicales en lien avec le financement de la Commission communautaire française dans le cadre de la mission d'accueil.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le financement des maisons médicales par notre institution mais de voir comment promouvoir une meilleure prise en compte des besoins de santé de la population bruxelloise.

ANNEXE I

Les territoires d'intervention des maisons médicales

MM Alpha Santé

La maison médicale Alpha Santé développe ses activités principalement sur la commune de Schaerbeek. Elle couvre également les communes d'Evere, de Saint-Josse, de Woluwe-Saint-Lambert et de Bruxelles-Ville. Les quartiers principalement couverts par l'association sont : la Place des Bienfaiteurs, la Place Col. Bremer, la Place Dailly, le Square A. Steurs, la rue des Coteaux, l'Avenue Paul Deschanel.

MM Anderlecht

Le territoire d'intervention de la maison médicale s'étend sur la commune d'Anderlecht et plus particulièrement sur le quartier de Cureghem. Le périmètre forfait (INAMI) actuel comprend les communes suivantes : Anderlecht, Bruxelles, Molenbeek, Saint-Gilles et Forest.

MM Aster

L'association développe ses activités sur un territoire situé entre le « haut » et le « bas » de Schaerbeek, au propre comme au figuré, avec une population très différenciée. Le territoire d'intervention forme un espèce de papillon s'étendant sur les communes de Schaerbeek, de Saint-Josse et d'Evere.

MM Botanique

L'association développe ses activités près de la porte de Schaerbeek sur le territoire de Saint-Josse à la limite de Schaerbeek et de Bruxelles-Ville.

MM Centre Africain Promotion de la Santé

La maison médicale « Centre Africain Promotion-Santé » se situe sur la commune d'Ixelles, dans le quartier « Matongé », quartier majoritairement africain. Son territoire d'intervention s'étend également vers la place Blyckaerts, à Ixelles et sur différentes communes de Bruxelles. 82 % de la patientèle habite Bruxelles.

MM Enseignement

L'association développe ses activités sur le territoire de Bruxelles-Ville et communes limitrophes et plus particulièrement sur le quartier Notre-Dame des Neiges.

MM Esseghem

La maison médicale Esseghem couvre la zone des communes de Jette et Laeken (jusqu'à Bockstael). Le quartier Esseghem est un très vieux quartier où se trouvent de nombreux logements sociaux.

MM Etoile santé

La maison médicale Etoile Santé est implantée au carrefour de trois quartiers précarisés (Sa cité du Merlo, Sa cité du Melkriek). La zone couvre une partie d'Uccle, une partie de Forest, les communes de Drogenbos et de Sint-Pieters-Leeuw. La zone de remboursement liée au système de financement forfaitaire est étendue aux communes de Bruxelles, d'Ixelles, Saint-Gilles, Molenbeek, Anderlecht ...

MM Forest

La maison médicale développe ses activités dans la commune de Forest et plus précisément dans l'extrême nord de la commune (quartier Saint-Antoine), à l'inverse de la maison médicale Marconi dont le territoire est situé sur le « haut » de Forest.

L'association possède deux sièges d'activités : l'« Antenne Saint-Denis » située rue du Curé, 9 et l'« Antenne Saint-Antoine », rue de Montenegro, 184 (jusque juin 2007).

À partir de juin 2007 : rue de Fierlant 9-23.

Le territoire couvert par le système de financement au forfait INAMI s'étend sur les communes suivantes : Forest, Uccle, Saint-Gilles, Anderlecht, Ixelles, Bruxelles, Etterbeek, Molenbeek, Drogenbos, Sint-Pieters-Leeuw, Linkebeek et Beersel.

MM Free Clinic

« Free Clinic » est implanté à Ixelles, dans le quartier « Matonge ». Son territoire d'intervention se situe sur la

commune d'Ixelles et s'étend vers les communes d'Etterbeek, Saint-Gilles, Auderghem et Bruxelles-Centre.

Mm Galilée

La Maison médicale Galilée intervient sur la commune de Saint-Gilles et plus particulièrement le bas de la commune, près de la Gare du Midi. Son territoire s'étend également sur une partie des communes d'Anderlecht et de Bruxelles-Ville.

MM Le Goéland

Situé à la limite de deux communes : Linkebeek et Uccle, le territoire d'intervention du Centre de Santé Le Goéland s'étend également sur les communes de Forest, Drogenbos et Rhode-St-Genèse.

MM Kattebroek

La maison médicale Kattebroek est située dans la commune de Berchem-Ste-Agathe, à proximité de la Maison communale. Son territoire d'intervention s'étend également sur les communes avoisinantes de Koekelberg, Molenbeek et Ganshoren.

MM La Perche

L'association développe ses activités à Saint-Gilles, dans le quartier dit de La Perche, situé entre la place de Bethléem, la place de Rochefort et la Barrière de Saint-Gilles.

MM La Senne

Comme son nom l'indique, la maison médicale La Senne est située dans le quartier du centre-ville de Bruxelles, façonné par la rivière souterraine du même nom : La Senne, près de la Porte d'Anderlecht. Le territoire est délimité par les Boulevards Lemonnier et de l'Abattoir, ainsi que les rues des Fabriques et celle des Six-Jetons.

Cependant, la maison médicale est amenée à soigner les patients des quartiers avoisinants habitant les communes d'Anderlecht, de Molenbeek, de Laeken, de Jette, de Koekelberg, de Saint-Gilles.

MM Laeken

La maison médicale de Laeken développe son activité principalement sur Laeken. La zone de remboursement liée au système de financement forfaitaire est étendue aux communes de Bruxelles, de Laeken, de Neder-Over-Hembeek, de Ganshoren, de Jette, de Koekelberg, Molenbeek, Schaerbeek, Strombeek, Wemmel.

MM Le « 35 »

La maison médicale développe ses activités sur le quartier délimité par le Canal de Bruxelles et la gare du Nord, via la chaussée d'Anvers et l'avenue de la Reine.

MM du Nord

La maison médicale du Nord se situe à Schaerbeek entre l'église Royale-Sainte-Marie et la place Liedts, près de la Gare du Nord. Son territoire s'étend sur toute la commune ainsi que sur une partie de Saint-Josse et d'Evere.

MM Le Noyer

La maison médicale Le Noyer se situe sur la commune de Schaerbeek, entre la place Dailly et la place des Chasseurs. Elle est située près des communes d'Etterbeek, de Woluwe-Saint-Lambert, d'Evere et de Bruxelles-Ville.

MM des Riches Claires

La maison médicale des Riches-Claires est située dans un quartier très ancien au cœur de Bruxelles. Son nom provient de l'ancien couvent des Riches-Claires. Ce quartier est situé à l'intérieur du pentagone de Bruxelles-Ville et délimité, d'une part, par l'axe de l'avenue de Stalingrad, rue du Midi et d'autre part, par le boulevard de l'Abattoir et par la rue A. Dansaert.

MM Marconni

L'association développe ses activités dans le « haut » de Forest, dans le quartier situé entre l'avenue Molière, la chaussée d'Alsemberg et l'avenue Albert. Territoire qui s'étend de Forest aux communes avoisinantes d'Uccle et de Saint-Gilles.

MM des Marolles

La maison médicale des Marolles se situe sur la commune de Bruxelles-Ville dans le quartier des Marolles autour de la rue Blaes, la rue Haute et du Vieux Marché aux Puces.

MM du Miroir

L'association développe ses activités dans le quartier des Marolles (11.123 habitants), situé sur le territoire de la commune de Bruxelles-Ville. On constate que la grande majorité de la population (62 %) a entre 18 et 64 ans. Les moins de 18 ans représentent 24 % et les plus de 65 ans 14 % de la population. 63 % de la population est de nationalité belge et 37 % de nationalité étrangère. Les célibataires représentent 54 % de la population. 31 % sont mariés, 9 % sont divorcés et 6 % sont veufs dont la grande majorité sont des femmes. Le niveau socio-économique de la population n'est pas très élevé. Environ 50 % de celle-ci est peu qualifiée, faiblement scolarisée, et vit de revenus de remplacement.

Actuellement, le quartier est réinvesti par des personnes nées dans les Marolles; ce sont souvent des familles belges vivant dans des conditions socio-économiques très difficiles depuis plusieurs générations. L'ancienneté et la vétusté en terme de commodité des logements renforcent les besoins exprimés par les usagers quant à leur

habitation. (Enquête socio-économique générale 2001 – Ministère des Affaires économiques – Institut National de Statistique). Problème de « gentrification ».

MM Norman Bethune

L'association développe ses activités sur un territoire délimité par la Place Sainctelette, le canal, la place de Ninove, chaussée de Ninove, la gare de l'Ouest, la ligne de métro jusqu'à la station Belgica, la Rue Picard (Tour et Taxis).

Le territoire d'intervention dessine un quadrilatère sur la commune de Molenbeek et les quartiers limitrophes de Koekelberg et de Bruxelles-Ville.

MM Pavillon

La maison médicale Le Pavillon se situe sur la commune de Neder-Over-Heembeek, autour du Canal, du Domaine royal et du Parc des Expositions. Territoire de Bruxelles-Ville assez isolé du reste de la ville et de la Région.

MM Promotion Santé

La maison médicale Promotion Santé se situe sur la commune d'Etterbeek, dans le quartier dit du « bas Maelbeek » près du Parc Léopold et de la place Jourdan. Son territoire d'intervention s'étend également sur les communes d'Ixelles, de Bruxelles-Ville ainsi qu'une partie de Saint-Josse.

MM Santé Plurielle

L'association développe ses activités sur la commune de Saint-Gilles et plus particulièrement dans le quartier de la rue de la Victoire et de ses environs. Son territoire d'intervention s'étend également sur une partie des communes avoisinantes, à savoir Forest, Uccle, Anderlecht, Ixelles et Bruxelles-Ville.

MM Tournesol

La maison médicale « Antenne Tournesol » se situe sur la commune de Jette. Son territoire d'intervention est situé dans le centre de la commune à proximité de la gare, mais s'étend également aux habitants des communes avoisinantes : Laeken, Ganshoren et Koekelberg.

MM Vieux Molenbeek

Le territoire d'intervention de Sa maison médicale du Vieux Molenbeek se situe dans le centre de la commune et le long du Canal et s'étend également sur une partie des communes avoisinantes, à savoir Koekelberg, Bruxelles et Anderlecht.

MM Watermael-Boitsfort-Auderghem

L'association est située à la jonction des communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem dans un quartier d'habitations sociales « Le Floréal ».

MM Neptune

La maison médicale Neptune exerce principalement ses activités dans un rayon de 5km autour de son siège d'activités (communes de Schaerbeek, Saint-Josse, Evere). Elle est située près du bassin de natation Le Neptunium. La maison médicale devrait déménager dans les prochains mois pour aller à la rue de Jérusalem.

ANNEXE II

Projet de prévention collective développé
par les maisons médicales

Prévention collective maison médicale « Alpha Santé »

- Des cours d'utilisation corporelle/gymnastique douce. Les objectifs poursuivis sont l'éveil à la conscience corporelle, le rééquilibrage des chaînes musculaires perturbées, une meilleure utilisation du corps dans les activités quotidiennes. 8 cours hebdomadaires sont organisés et près de 65 personnes (90% sont des femmes) y participent.
- Organisation de matinées à thème par le kinésithérapeute. L'objectif de ces matinées est de pouvoir aborder de manière plus globale une partie du corps (ex : le bassin, le dos, la ceinture scapulaire, le périnée, etc.).
- Animations autour du fonctionnement du corps humain par un des kinés à l'école islamique située dans la grande Mosquée à destination des élèves de 5ème et 6ème primaire.
- Organisation en séances collectives de prévention du mal de dos. Les objectifs sont notamment de prendre conscience des bons et mauvais gestes pour le dos dans la vie quotidienne.
- Organisation de séances hebdomadaires de relaxation/sophrologie/gestion du stress. L'association espère par ce projet contribuer à réduire chez certains patients la consommation de somnifères, des anxiolytiques, des anti-hypertenseurs.

Prévention collective maison médicale « Anderlecht » :

- Prise en charge des patients diabétiques de type 2

La maison médicale leur propose un suivi régulier, qui laisse une bonne place à la discussion concernant les habitudes du patient, la façon de gérer sa maladie, les difficultés rencontrées au quotidien, les risques que le patient encourt. Les objectifs de ce projet sont : permettre aux personnes de s'exprimer au sujet de leur diabète, de recevoir les informations et d'acquérir des connaissances sur leur maladie, d'échanger au sujet de la maladie et de son vécu, favoriser l'identification et l'utilisation des ressources et savoirs au sein

du groupe, permettre la construction d'un savoir collectif du groupe...

- Dépistage du cancer du col de l'utérus

L'association propose à toutes les patientes à risques un dépistage 1x/an en moyenne.

- Création d'outils de communication au niveau santé mentale pour les sourds.

L'objectif est de permettre aux personnes sourdes de mieux gérer leurs symptômes eux-mêmes, acquérir plus d'autonomie et un sentiment de contrôle plus grand dans leur vie.

- Diffusion de documents d'aide à la prise en charge des situations de violence et de maltraitance.

- Secteur d'Aide à la Communication en Langue des Signes ou ACLS

Le rôle de l'ACLS est de permettre à la population sourde et malentendante inscrite à la maison médicale d'accéder aux différentes consultations existantes à la maison médicale, adaptées alors en langue des signes. La maison médicale propose des outils adaptés aux personnes sourdes (ex : fiche « médicaments » utilisable en consultation, lettre pour la campagne de vaccination contre la grippe), l'aide de patients sourds dans leurs démarches administratives.

Plate-forme « primo-arrivants »

Plate-forme de diverses associations (Mission locale, CPAS...) constituées à l'initiative de la Mission locale d'Anderlecht.

Réflexion sur les difficultés vécues par le primo-arrivant (arrivé depuis maximum 2 ans), partage d'expériences de terrain.

Animation de l'atelier formatif «le système de soins en Belgique et l'accès aux soins.

Projet vaccination contre la grippe

Campagne de sensibilisation et vaccination pour les personnes de plus de 65 ans, et celles souffrant de diabète.

Prévention collective maison médicale « L'Aster » :

Cours de gymnastique douce et de sophrologie, à prix réduit, dans le cadre de la prévention primaire ou secondaire;

Programme d'éducation à la santé à travers l'organisation de soirées informatives sur un thème particulier.

Prévention collective maison médicale « Botanique » :

- Organisation chaque année d'une campagne de vaccination contre la grippe à destination des personnes de plus de 65 ans et des malades fragilisés par une maladie chronique;

- vaccination pneumocoque pour les patients de plus de 65 ans ou des malades fragilisés;
- vaccination des enfants au moyen des vaccins fournis par la Communauté française. Collaboration avec l'ONE, la médecine scolaire, les crèches communales;
- lutte contre le tabagisme avec affiches dans la salle d'attente et articles dans la revue de la maison médicale; collaboration avec le comité des patients de l'association;
- dépistage du cancer du sein pour les femmes de 50 à 70 ans dans le cadre de la campagne mammographie en Région de Bruxelles Capitale;
- prévention des maladies cardio-vasculaires pour les patients entre 35 et 75 ans. Mise en place de mesures de prévention via des courriers aux patients et des articles dans la revue de la maison médicale;
- prévention du diabète, insérer la diététique dans la prévention;
- élaboration chaque mois d'un support médiatique scriptovisuel pour la salle d'attente à partir d'un thème santé décidé en équipe.

Prévention collective maison médicale « Centre Africain Promotion Santé » :

La maison médicale « Centre Africain Promotion-Santé » organise :

- des séances d'information auprès de la population africaine notamment sur les hémoglobinopathies;
- des ateliers de réflexion, de sensibilisation et de prévention notamment à propos du diabète, des maladies cardio-vasculaires de la tuberculose...;
- des formations pour éducateurs de rue;
- l'encadrement de la population sur le plan de la promotion en matière de santé;
- conseils hygiéno-diététiques comme la promotion de l'alimentation saine et équilibrée, arrêt du tabagisme, pratique d'une activité physique;
- des dépliants d'informations pour les patients à propos des maladies sexuellement transmissibles.

Prévention collective maison médicale « Enseignement » :

La maison médicale développe plusieurs projets et notamment :

- organisation de différentes campagnes de vaccination (par exemple : la grippe pour les plus de 65 ans, dépistage du cancer du sein, etc.);

- distribution de brochures dans la salle d'attente. Un contact pré ou post consultation avec l'accueillante permet à la consultation d'avoir un prolongement éducatif;
- prévention du diabète : la maison médicale participe au réseau diabète qui mutualise les compétences. Des patients de la maison médicale participent à des groupes de marche, de cuisine et peuvent bénéficier de séances de kiné spécifique. La maison médicale a ouvert 2 consultations de diététique;
- prévention de l'hépatite C : la maison médicale participe au réseau hépatite C. il s'agit de sensibiliser, d'informer les patients toxicomanes par une brochure, de participer activement aux campagnes de dépistage. Un programme d'accompagnement des patients aux consultations permet un suivi plus interactif des patients;
- dépistage des maladies cardiovasculaires.

Prévention collective maison médicale « Esseghem » :

- Forum Santé autour de thèmes proposés par les patients, les habitants du quartier, les professionnels se rapportant à la santé mentale;
- Atelier logo « Expression verbale et corporelle » : atelier de vacances pour des enfants de 5 à 7 ans, animé par une ergothérapeute, un kiné et deux logopèdes afin d'apprendre à connaître et à utiliser son corps, à se repérer dans l'espace et à jouer avec les différentes formes d'expression orale. L'objectif du projet est de permettre aux enfants de découvrir par le jeu et l'expérimentation le fonctionnement des articulations et des grandes fonctions vitales. Par l'expression verbale et corporelle (mimes), les enfants apprennent une maîtrise de leur corps, ils expriment par ces deux modes leur propre ressenti;
- Atelier de langage écrit animé par deux logopèdes tous les vendredis de l'année scolaire pour les enfants de 5ème et 6ème primaires en difficulté d'apprentissage;
- Prise en charge des hypertendus à partir de 45 ans;
- Campagne de vaccination diphtérie-tétanos pour les jeunes et les adultes. Les patients reçoivent l'information par le journal, dans la salle d'attente, à l'accueil;
- Campagne de vaccination contre la grippe, pour tous les patients de plus de 65 ans et les patients à risque de 0 à 65 ans;
- Campagne de vaccination RRO et hépatite B pour les enfants de 11 à 12 ans;
- Projet « Périnatalité » pour les futurs parents et familles ayant des enfants en bas âge; sensibilisation à l'allaitement, au suivi médical et à la kinésithérapie, conseils d'hygiène de vie, etc.;

- Campagne de sensibilisation à la mammographie-dépistage du cancer du sein, pour les femmes de 50 à 70 ans;
- Activité « piscine » tous les mardis midi, accompagnée d'un kiné, pour tous les patients souffrant d'affection chronique (principalement lombalgie);
- Cours de remise en forme collectif pour adultes, troisième âge et moins valides, afin d'éviter le recours à des séances individuelles inutiles chez le kiné;
- D'autres projets de prévention comme l'école du dos, le petit déjeuner malin, repas pour diabétiques, formations Croix-Rouge, etc.

Prévention collective maison médicale « Etoile Santé » :

La maison médicale Etoile Santé a développé un projet de prévention collective dans la cité sociale du Merlo sur l'alimentation.

D'autres projets sont actuellement en discussion au sein de l'équipe et en voie d'élaboration et notamment une école du dos, des campagnes de vaccination des enfants et des personnes de plus de 65 ans contre la grippe, des campagnes de prévention du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein, des campagnes de prévention MST-Sida...

Préventions collectives maison médicale « Forest » :

La maison médicale de Forest apporte une attention particulière aux problèmes suivants :

- le dépistage du cancer du col de l'utérus: relevé informatique de la population concernée, information et sensibilisation via des brochures, des articles dans l'Info Santé... Les objectifs poursuivis sont : diminution de la mortalité et de la morbidité due à des cancers relativement facilement dépistables et curables, améliorer la couverture de la population en dépistage; promouvoir la notion de dépistage, de prévention, de façon générale dans la population; améliorer le réseau de relais pour le traitement des affections en cause. Une évaluation de 100 dossiers tirés au hasard est réalisée et comparée avec l'état précédent afin de s'assurer un dépistage correct et de comparer les compétences et aptitudes dans l'équipe;
- le dépistage du cancer du sein : relevé informatique pour délimiter la population concernée. Information et sensibilisation de la population via des brochures, articles dans l'Info Santé, réalisation de dépistage ou recueil des résultats auprès du gynécologue de la maison médicale et des gynécologues extérieures, utilisation de la fiche prévention;
- la vaccination contre la grippe : ce projet existe depuis 1995 et sa révision méthodologique se fait chaque année. Recensement informatique, rédaction des prescriptions, préparation des documents avec le relevé

des données des patients, vaccinations. L'objectif général d'une campagne de vaccination contre la grippe est de diminuer la prévalence de la maladie dans la population à risque, de diminuer celle des complications et de contribuer à diminuer la morbidité générale et à réduire le réservoir du virus;

- le recueil des données sur la vaccination des enfants de 0 à 15 ans et vaccination : recensement, information et sensibilisation, vaccinations;
- le suivi diabète : assurer un meilleur suivi des patients diabétiques de type 2 (prévention secondaire et tertiaire des complications – principalement chroniques – liées au diabète et autres facteurs de risque). Éducation du patient, mise à jour d'un réseau spécifique pour diabétiques comprenant : endocrinologue, diététicien, cardiologue, ophtalmologue, services de dialyse, dentistes, centres conventionnés, achat et prêt de matériel, podologue et pédicure, infrastructures sportives, diététiciens, mise à jour et recherche de fiches éducation au patient (régime, soins de pieds, etc.);
- l'école du dos : séance d'information collective d'1 h 30, essentiellement théorique même si une participation du patient est demandée. L'école du dos a pour but de sensibiliser les patients et l'équipe de la maison médicale sur le problème du dos et d'apporter des réponses aux nombreuses questions que l'on se pose dans les domaines suivants : l'anatomie, les bonnes et mauvaises positions...

Prévention collective maison médicale « Free Clinic » :

- Habitat et Santé

Mise en place d'une exposition sur les différentes problématiques rencontrées dans les logements bruxellois : intoxication au CO, cafards, humidité, acariens, etc. Plusieurs supports d'information sont utilisés (panneaux, vidéo, jeux, etc.) permettant ainsi une accessibilité à tous. Le projet est réalisé en partenariat avec l'ASBL Habitat et Rénovation dans le cadre du contrat de quartier Blijkaert.

- Participation à la journée mondiale de lutte contre le Sida

Les objectifs poursuivis sont d'une part de participer activement dans les réseaux d'échange autour d'une problématique donnée et d'autre part d'entrer en contact avec le public.

- Prise en charge des soins de santé des personnes en séjour précaire

Permettre l'accès à des actions de prévention secondaire et tertiaire pour des patients qui ne disposent pas de sécurité sociale pour des questions de séjour précaire. Les objectifs poursuivis sont d'informer ce public sur les droits qu'il peut valoriser et sur le

contenu des procédures à suivre, d'assumer un rôle d'intermédiaire entre ce public et les administrations, de favoriser l'accès aux soins de santé... Le défaut d'accès aux droits favorise l'érosion du lien social. L'étude des trajectoires d'exclusion révèle qu'elle n'est pas le fruit d'un déficit de droits mais le résultat de l'incapacité de leurs bénéficiaires de les faire valoir. Le désarroi devant le droit constitue rarement en lui-même le seul facteur d'entrée dans la précarité. En revanche, il joue à l'évidence un rôle accélérateur très important dans le passage de la précarité à l'exclusion. Interviennent dans le processus d'exclusion non seulement la méconnaissance des règles et procédures des droits sociaux mais aussi l'absence d'information sur certains droits fondamentaux tels la possibilité de recours contre une décision administrative, la possibilité d'obtenir une aide juridictionnelle... Les atteintes aux droits de la personne ont des conséquences sur la santé, c'est-à-dire des effets négatifs sur le bien-être physique, mental et social.

- Initiation au système de sécurité sociale pour des personnes primo arrivantes

Réalisation d'un travail de prévention primaire dans le cadre d'une initiation à la citoyenneté. Les objectifs poursuivis sont; donner une information globale sur l'organisation du système de sécurité sociale belge, mettre l'accent sur la responsabilité citoyenne face au système de santé, informer sur la notion d'échelonnement des soins de proximité, expliquer les missions des institutions de soins de proximité, etc. Ce projet est réalisé en partenariat avec la mission locale d'Ixelles et le Cire.

Prévention collective maison médicale « GALILEE » :

- Promotion de la santé bucco-dentaire dans les écoles du bas de Saint-Gilles;
- Promotion d'une alimentation saine, équilibrée et développement de l'activité physique dans les écoles;
- Prévention du diabète et ostéoporose pour les patients de la maison médicale.

Prévention collective maison médicale « Goéland » :

- ~ Campagne de vaccination contre la grippe à destination des patients de 65 ans et des personnes à risque (pathologie respiratoire, cardiaque, diabète);
- Campagne de vaccination Tétanos à destination des patients inscrits à partir de 16 ans;
- Campagne vaccination pneumocoque pour les personnes à risque;
- Campagne de dépistage du cancer du sein pour les femmes entre 50 et 69 ans. Communication notamment via les affiches dans la salle d'attente;
- Prévention des troubles du langage avec S'aide de la logopède;

- École du dos pour toute personne souffrant de problèmes de dos. Afin de diminuer la consommation de soins kinés, une prise en charge collective de ces problèmes est nécessaire. Cours théoriques et exercices pratiques en groupe, une fois par semaine. Idem pour les problèmes aux épaules;

- Édition du journal New Vitamine pour les patients.

Prévention collective maison médicale Kattebroek :

- Prévention de l'ostéoporose chez les femmes entre 50 et 60 ans : sensibilisation et conscientisation des patientes à se prendre en charge;
- Campagne de vaccination contre la grippe annuelle pour les patients de plus de 65 ans et/ou atteints d'une maladie chronique;
- Suivi gynécologique chez les femmes entre 25 et 69 ans. Pour celles de 25 à 50 ans, la maison médicale propose prioritairement un frottis de col et pour les femmes de 50 à 65 ans prioritairement une mammographie;
- Campagne de vaccination contre Sa diphtérie-tétanos à l'intention des patients de 0 à 26 ans non en ordre de vaccination diphtérie/ tétanos. Cette campagne permet d'assurer une bonne couverture vaccinale aux patients;
- Création d'une fiche de suivi diabétique. Les patients reçoivent un courrier les informant de l'existence du passeport diabétique, les sensibilisant à l'importance du suivi médical régulier et les invitant à consulter leur médecin pour planifier leur suivi et une invitation à la consultation préventive des pieds.

Prévention collective maison médicale La Perche :

Le Collectif de Santé La Perche développe plusieurs projets :

- L'école du dos. Sensibilisation et activités pour les patients de moins de 50 ans ayant souffert de maux de dos ou voulant utiliser leur dos de manière optimale. L'objectif est d'apporter une meilleure connaissance de l'utilisation de son dos dans les mouvements de la vie quotidienne ou spécifiques à un travail et essayer aussi bien de prévenir l'apparition des troubles que d'en atténuer les effets.
- Dépistage sida, hépatites B et C, dans le cadre des patients toxicomanes non malades ou séropositifs, pour les patients indemnes de ces maladies: prévenir toutes contagions par les mesures de protection qui s'imposent; pour les patients séropositifs : référence vers la deuxième ligne et collaboration avec la deuxième ligne.
- Endettement : prise en charge de patients qui connaissent un problème de remboursement de dettes. Avant de rencontrer les assistantes sociales, les usagers ont

également développé des « systèmes D » de la débrouille : Achat malin (magasin intéressant, brocante) remboursement malin (petit à petit chaque huissier a reçu une petite somme d'argent) La maison médicale encourage les patients à continuer ce système et elle le diffuse auprès des autres usagers.

Prévention collective maison médicale « La Senne » :

- Campagne de vaccination contre la grippe : les groupes cibles sont les personnes de plus de 65 ans, les personnes entre 50 ans et 65 ans présentant des facteurs de risque, les moins de 50 ans avec des facteurs de risque (insuffisants rénaux, diabétiques, insuffisants cardiaques, etc.).

Prévention collective maison médicale « Laeken » :

La prévention collective se fait sous différents thèmes : organisation de campagnes de vaccination contre la grippe, dépistage du cancer du sein, prévention de l'ostéoporose, la promotion de l'examen médical périodique, la prévention des maladies cardio-vasculaires.

Prévention collective maison médicale « Le 35 » :

La maison médicale développe plusieurs actions de prévention :

- Le dépistage du cancer du col de l'utérus pour les patientes de 25 à 60 ans;
- Le dépistage du cancer du sein auprès des patientes de 50 ans à 69 ans. Collaboration avec Brugmann;
- La vaccination contre la grippe auprès de patients présentant des critères d'âge ou de facteurs à risque;
- La vaccination contre le pneumocoque pour les personnes de plus de 60 ans ou à risque;
- La vaccination diphtérie-tétanos pour les adultes dans le cadre du projet « Agir en prévention » de la Fédération des maisons médicales;
- La vaccination enfant : vérification de l'état vaccinal des enfants à partir des carnets de l'ONE, si nécessaire, la maison médicale complète les vaccinations manquantes;
- La sensibilisation et l'information des patients sur le diabète. Les personnes ciblées sont les patients diabétiques sans convention INAMI.

La maison médicale relaie les campagnes de prévention menées par la Communauté française et par les mutuelles.

Prévention collective maison médicale « Le Nord » :

Les différents projets sont :

- Programme de dépistage du cancer du sein pour les femmes entre 50 et 69 ans. Evaluation de l'action

grâce à un encodage rigoureux et utilisation des carnets de prescription de mammothest envoyés par Brumammo;

- Vaccination contre la grippe pour les personnes de plus de 60 ans ou atteintes d'une pathologie chronique;
- Activité physique (marche) à destination d'une patientèle féminine;
- Groupe aqua-gym. Ce projet sera ouvert à tous : femmes enceintes, personnes âgées en surpoids. Ce groupe est ouvert aux patients des autres maisons médicales du quartier;
- Cours de gymnastique douce pour les patients à pathologies aiguës et instaurer ainsi une bonne hygiène de vie en prenant en charge son corps pour éviter de retomber dans les mêmes pathologies.

Prévention collective maison médicale « Le Noyer » :

- Dépistage du cancer du sein au moins une fois tous les deux ans : pour des patientes qui sont inscrites dans le système du forfait âgées entre 50 et 70 ans, sensibilisation au dépistage, mammographies, suivi, évaluation. Cette activité est réalisée en collaboration avec les centres spécialisés de sénologie des hôpitaux., dans le cadre du projet bruxellois de dépistage du cancer du sein. L'objectif général est d'augmenter la couverture du dépistage parmi la population cible. La maison médicale souhaite obtenir 70 % de couverture.
- Projet vaccination contre la grippe : pour la population des plus de 65 ans, sensibilisation, « mailing », vaccination, évaluation et suivi.
- Éducation à la santé en salle d'attente : panneau de présentation, présentoirs de dépliants sur les différentes campagnes d'éducation à la santé. Les thèmes sont choisis en fonction de leur pertinence à un moment donné, d'autres informations, à caractère plus pratique ou ponctuel sont diffusées, tel « La journée mondiale du SIDA », « La journée mondiale du diabète », etc. Collaboration avec des associations s'occupant d'éducation à la santé : Question Santé, FARES, Infor-drogues, Échevinat de la santé et des sports de la commune de Schaerbeek, etc.

Lettre de la maison médicale : publication d'un feuillet de liaison trimestriel. Les articles abordent différents sujets tels que la santé, les activités qui ont lieu dans le quartier, les changements à la Maison Médicale, etc. Les objectifs poursuivis sont : faire de la prévention et de l'éducation à la santé, informer le patient des activités de santé communautaire organisées par la Maison Médicale et des activités organisées dans le quartier, susciter la participation des patients, communiquer de l'information sur le fonctionnement de la maison médicale, faire réagir le patient et lui permettre de participer à la lettre : rédaction d'articles, choix de sujets, correction, mise en page, distribution, etc.

Prévention collective maison médicale « Les Riches Claires » :

- Intervision en toxicomanie. Ce projet permet d'apporter aux médecins des outils dans la compréhension des patients dépendants. Durant chaque séance d'intervision qui se tient en moyenne toutes les 6 semaines, les médecins décortiquent avec l'aide d'un psychiatre venant du réseau d'aide aux toxicomanes des problématiques directement liées à la consommation abusive de substance;
- Projet petit-déjeuner. La maison médicale offre la possibilité aux patients de partager un petit-déjeuner dans ses locaux. Durant le repas, des informations sur l'alimentation saine sont abordées;
- Projet «diabète» qui concerne les patients déjà atteints de la maladie et vise à diminuer l'importance des complications. La maison médicale souhaite améliorer la prise en charge du diabète tant par le personnel soignant que par les patients eux-mêmes. Cela se fait par le biais de séances d'information. La maison médicale fait partie du réseau diabète. Celui-ci offre une aide à la réflexion, une logistique et un ensemble d'activités tournées vers le patient;
- Projet de prévention primaire du diabète avec l'ASBL Formosa. Cette association propose à des femmes de 20 à 60 ans des cours d'apprentissage du français et d'alphabétisation. Dans le cadre des cours, des séances de prévention en matière de santé sont organisées et notamment sur le diabète;
- Projet Hermès en collaboration avec le Centre de santé mentale Antonin Artaud. Le projet consiste à assurer le suivi de patients psychotiques avec troubles bipolaires et de prévenir ainsi des récurrences nécessitant une hospitalisation en milieu psychiatrique;
- Campagne de vaccination contre la grippe. Les publics cibles sont les patients âgés de plus de 65 ans, les patients diabétiques, les patients avec pathologie cardiaque. La maison médicale souhaite une couverture de 75 %.

Prévention collective maison médicale « Marconi » :

- Organisation d'une école de devoirs : soutien scolaire, contacts avec les parents, les enseignants et autres intervenants (SAJ par exemple). Prévention du décrochage scolaire;
- Actions sur les déterminants de la santé (par exemple : organisation d'une table ronde santé et logement en collaboration avec l'ULB et l'Université de Gand dans le cadre de la politique des grandes villes, etc.);
- Organisation d'atelier gymnastique permettant d'offrir un moment de détente et d'entretenir la condition physique;
- Organisation d'échanges-rencontres et de ciné-club permettant aux participants de sortir de chez soi, de

rompre la solitude, de créer du lien social, autour de discussions autour de sujets variés comme la maladie d'Alzheimer, de projets de rénovation de logements sociaux dans le quartier ...

- Projet de prévention en matière de sectes : participation active dans l'asbl SOS- Sectes. Les victimes des sectes sont confrontées à de nombreux symptômes pathologiques comme la dépression, les phobies, des maladies psychosomatiques ...

Prévention collective maison médicale « Marolles » :

- Enquête Alcool : sensibilisation et information sur les dégâts occasionnés par l'usage de l'alcool. Questionnaire pour les patients de plus de 18 ans, en collaboration avec le SSMG et l'Ulg, qui permet de réaliser un suivi plus individuel : amélioration de la santé physique et mentale, éducation à la santé. Le dépistage fait l'objet d'une étude;
- Campagne de vaccination contre la grippe, pour tous les patients à partir de 65 ans et les patients à risque. Dès début septembre de chaque année, les médecins sortent une liste des patients entrant dans les critères ciblés. Les patients sont sensibilisés en consultation médicale, par des affiches en salle d'attente, par la mise à disposition d'une fiche explicative, par des informations lors d'activités de groupe. Début novembre, une lettre personnalisée est envoyée à la population-cible non encore vaccinée. Le projet est réalisé en partenariat avec le Centre de santé du Miroir et le centre socio-médical « Entr'aide »;
- Campagne de sensibilisation à la mammographie-dépistage du cancer du sein, pour les femmes de 50 à 69 ans. Le projet est réalisé en partenariat avec le Centre de Santé du Miroir pour l'élaboration des outils utilisés aux fins d'information et d'animation;
- Groupe tabac : il réunit tout patient de la maison médicale, tabagique, souhaitant participer à une réflexion sur le tabagisme. Les fumeurs sont amenés à se poser des questions pertinentes à propos de leurs habitudes et à cheminer dans leur réflexion sur le tabagisme;
- Prévention cardio-vasculaire, élaboration d'un cadastre local dans le cadre du projet de prévention cardio-vasculaire par un groupe de travail de la Maison médicale. Ce projet a été proposé par l'asbl de promotion de la santé et de médecine générale (C/O SSMG). Dans un premier temps, il est destiné aux professionnels, dans un second temps, il sera individuel (lors d'un contact) et de groupe (informations en salle d'attente, article dans le journal du quartier, groupes de parole). Ce projet est réalisé en partenariat avec certaines associations dont le FARES, la clinique de l'obésité, l'asbl des Capucines (épicerie sociale), l'asbl CARIA, le comité de la Samaritaine, la Petite maison, etc. ainsi que différents spécialistes des structures hospitalières avoisinantes (cardiologie, endocrinologie et médecine interne).

- Alimentation : la prévention en matière d'alimentation suit de près les activités du Réseau Santé Diabète. Plusieurs activités y sont proposées.

Prévention collective maison médicale « Miroir » :

Le Centre du Santé du Miroir développe plusieurs projets :

- Campagne de vaccination contre la grippe

Cette action a pour objectif de prévenir et limiter les cas de grippe au sein de la population. La sensibilisation des personnes de plus de 65 ans et les personnes diabétiques se fait à différents moments et par différents modes de communication : une campagne d'affichage en salle d'attente composée de trois grands panneaux répondant à trois questions (Qu'est-ce que la grippe ? Pourquoi se vacciner ? Qui doit se vacciner ?), des flyers explicatifs sont mis à disposition dans les cabinets médicaux et à l'accueil comme support à une information orale, une sensibilisation orale lors des consultations individuelles.

- Animations de prévention à partir de certains thèmes comme le diabète;
- Élaborer un support médiatique scriptovisuel pour la salle d'attente à partir d'un thème santé;
- Organiser des séances de gymnastique à destination des hommes du quartier, une fois par semaine.

Prévention collective maison médicale « Neptune » :

Cette maison médicale vient d'être agréée. Elle souhaite dans un avenir proche mettre en place des projets de prévention collective.

Prévention collective maison médicale « Norman Bethune » :

Les différents projets développés ci-dessous concernent l'amélioration du bien-être et de la santé de la population du Vieux - Molenbeek (l'amélioration des conditions de vie, de l'environnement, etc.) avec la participation des habitants, des associations socioculturelles, des écoles et des pouvoirs communaux. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé. Les stratégies développées diffèrent en fonction de la demande des groupes mais aussi de la réalité du terrain et de la faisabilité (en terme d'actions).

Plusieurs projets sont développés :

- Ateliers santé « Bien-être »
 - J'équilibre mon assiette ...; Je n'ai pas besoin de la pub pour choisir ce que je mange ! Je bouge ...

Les jeunes sont sensibilisés à la notion d'équilibre alimentaire. L'objectif du projet est de permettre aux jeunes de comprendre l'importance et le rôle

des collations et limiter les grignotages, de comprendre le message véhiculé par une publicité, de découvrir l'importance et l'utilité de bouger leur corps... Le projet s'adresse aux jeunes de 10 à 14 ans fréquentant les écoles du Vieux Molenbeek. Il est réalisé en partenariat avec les écoles du Vieux Molenbeek.

- Comment rendre les jeunes plus actifs face à l'écran de la TV et de l'ordinateur ?

Les objectifs du projet sont de faire prendre conscience de l'impact positif et négatif de la télévision et de l'ordinateur sur le bien-être des jeunes, de consommer les médias avec un sens critique, etc. Le projet s'adresse aux jeunes de 10 à 14 ans fréquentant les écoles du Vieux Molenbeek.

- Bien manger et bien bouger, c'est bon pour la santé

Les objectifs du projet sont d'aider les habitants du quartier à faire des choix en matière de comportement de santé, de développer la confiance en soi et l'estime de soi, etc. Le projet s'adresse aux adultes fréquentant les associations du quartier, les collectifs d'alpha, les groupes des parents des écoles.

- Projet santé logement

Le logement était une priorité relevée par les travailleurs et les habitants lors du diagnostic communautaire. Le thème du CO a été choisi comme projet prioritaire. Organisation d'ateliers visant à informer et sensibiliser les habitants et les professionnels du Vieux Molenbeek sur les dangers du monoxyde de carbone. Utilisation d'outils comme un DVD de l'exposition « Ma casa bon vivre » et d'un « power point » reprenant une information générale sur le CO (c'est quoi ? d'où ça vient ?). Ce projet a été élaboré avec la maison de quartier Bonnevie, La Rue, la Passerelle et le Logo...

- Projet amélioration de l'environnement

- Tous ensemble pour un quartier fleuri

Projet visant à verdurer le quartier avec la participation des habitants. Organisation sur les plantes grimpantes, présentation du service propreté de la commune suivi d'un marché aux fleurs pour les habitants du quartier et d'un concours sur la façade la plus originale.

- Opération mille communes

Réunir les différents partenaires (associations, écoles) qui travaillent sur des projets en matière de propreté publique et d'environnement à Molenbeek. La commune finance des petits projets et aide les associations dans leurs projets (plantations gratuites).

- Amélioration de l'environnement des écoles par l'installation de robinets fontaines

Offrir un accompagnement pédagogique (contenu, méthode et outil) à une classe relais par école afin de sensibiliser à son tour les autres élèves à la consommation de l'eau de distribution.

– Lieux de rencontre et de réflexion pour les parents

- Conseil de participation à l'école des Ursulines Primaire

Réflexion sur les relations parents/école. Débattre du projet d'établissement, évaluer sa mise en œuvre, remettre un avis sur le rapport d'activités et sur les projets de discrimination positive.

- La marelle

La marelle est un lieu de rencontres pour jeunes enfants/parents inspiré de Françoise Dolto. L'objectif du projet est prévenir des troubles de développement relationnel par la socialisation des enfants, en les préparant à la séparation au sein d'un lieu accessible à tous et tenu par des professionnels qualifiés.

- Projet ateliers éducation des enfants

Organisation de séances d'information pour les femmes fréquentant les associations du quartier sur différents thèmes comme le sommeil, les accidents domestiques, l'eau du robinet, etc.

- Atelier éducation aux parents d'une consultation ONE

Offrir un lieu où les parents, enfants et professionnels peuvent se rencontrer, échanger leurs expériences et leurs difficultés dans l'éducation des enfants. Animation sur différents thèmes comme l'alimentation équilibrée, les accidents domestiques.

- Le Cri

Rassembler les différents acteurs de l'éducation de l'enfant visant à répertorier et analyser les problématiques liées à l'enseignement fondamental francophone, à répertorier les initiatives existantes, mettre en place des actions en fonction des besoins des écoles.

– Le travail social et les entretiens psychologiques

Le travail social sur rendez-vous pour les patients de la maison médicale, envoyés par les différents membres de l'équipe ou par des partenaires extérieurs (par exemple : services sociaux, maisons de jeunes, écoles, etc.). Le travail social consiste à régler des problématiques de gestion de la vie quotidienne ex : remplir des documents, demander l'intervention du CPAS (minimex, carte médicale, intervention pour le paiement des factures gaz, électricité...), demande d'allocations pour handicapés, de naturalisation, etc.

Un travail de guidance se fait également avec quelques familles patientes depuis longtemps à la maison médicale.

Prévention collective maison médicale « Pavillon » :

À la maison médicale « Le Pavillon », la prévention est avant tout individuelle, lors des contacts avec les patients en consultation. Certains projets sont réalisés par l'équipe pluridisciplinaire et notamment l'hygiène dentaire (distribution d'un folder réalisé par l'équipe et intitulé « Et mes dents », l'alimentation (animations de groupes lors de petits déjeuners), campagne de vaccination (grippe et pneumocoque), dépistage cancer du sein (information sur le dépistage gratuit organisé par la Communauté française), prévention cardio-vasculaire (promotion de l'activité physique).

Prévention collective maison médicale « Promotion Santé » :

Les consultations sociales à la maison médicale, et parfois à domicile, s'adressent aux patients de la maison et aux personnes envoyées par le réseau psycho-social du quartier. Dimension sociale de la santé et important aspect éducatif via le conseil et la guidance.

Les objectifs

- rétablir ou maintenir les droits en matière d'accès aux soins de santé, de logement ou de moyens financiers;
- guidance face à l'endettement; soutien dans les démarches;
- être garant du respect des droits;
- faire connaître le réseau qui peut collaborer à ces mêmes objectifs;
- soutenir les candidats réfugiés dans leurs démarches juridiques et de droits aux soins de santé.
- Prévention dans le cadre de l'aide psychologique et relationnelle
 - Thérapies de couple et de famille sur rendez-vous;
 - Entretiens individuels.

Objectifs

- prise en compte plus spécifique du « psy »;
- offrir une aide à des personnes qui ne désirent pas s'adresser à un centre spécialisé;
- offrir une aide à des personnes pour qui le « privé » est inabordable financièrement.
- Prévention en salie d'attente : campagnes d'information, affichage, infos sur les activités dans le quartier, etc.

- Projet « gymnastique » douce : pour personnes de tous âges Exercices respiratoires et d'étirement pour le bien-être du corps. Projet qui favorise la rencontre entre les personnes du quartier, en collaboration avec une kiné extérieure.
- Réunions « Santé » avec des femmes immigrées (araméennes et chaldéennes) du quartier. Rencontres d'1 h 30 tous les 2 mois, afin de favoriser la rencontre, l'utilisation de la langue française et aborder la santé sous tous ses aspects. En collaboration avec la communauté religieuse des Sœurs de l'Assomption et une interprète pour le groupe des femmes araméennes.
- Réunions « Santé » au Collectif des femmes battues. A la demande du Centre de prévention des violences conjugales et familiales : séances d'éducation à la santé avec les femmes hébergées au refuge des femmes battues, une fois par mois. Priorité est donnée au thème de l'influence des traumatismes psychologiques sur la santé.
- Service de garde d'enfants malades à domicile, en collaboration avec l'Orbem, la crèche Sainte-Gertrude et la Cobeff (stagiaires en formation d'« auxiliaires de l'enfance ». Créé en 1993, ce service répond à une interpellation d'une association de quartier confrontée au placement de l'enfant malade lorsque les parents travaillent afin de :
 - maintenir l'enfant malade à son domicile;
 - permettre le travail des parents;
 - organiser des dépannages ponctuels ou prioritaires;
 - éviter l'obstacle financier.
- Espace « Parents-Petits enfants », espace de rencontre, de jeux et de communication pour les petits enfants de 0 à 4 ans, les parents et les professionnels, une fois par semaine. Développement du sentiment de compétence chez l'enfant et chez les parents.
- Vers une vie sans tabac : diffuser une information sur le tabac : les effets du tabac sur le corps et le moral, les effets du sevrage... apprendre de nouvelles techniques permettant de modifier le comportement : relaxation, sophrologie... travailler la motivation de chacun avec le support du groupe.
- Activités pour les enfants de 4 à 12 ans pendant les vacances scolaires.

Prévention collective maison médicale « Santé Plurielle » : Projet d'assurance de qualité « diabète »

Dans le cadre du décret « maison médicale » concernant des activités de coordination, d'intégration, de santé communautaire et de prévention, la Fédération des maisons médicales a développé des outils de développement

de la qualité, applicables par les équipes, et organise des séances de formation à leur intention.

La maison médicale Santé Plurielle a développé un projet local centré sur la prise en charge du diabète de type 2 : le programme qualité « diabète », élaboré en 1999 et construit étape par étape;

- identifier les problèmes;
- définir des priorités;
- déterminer les critères de qualité choisis pour le programme (pertinence, efficacité, efficience, globalité, continuité/pluridisciplinarité, intégration, motivation, acceptabilité, équité, participation, systématisation, accessibilité, satisfaction);
- préciser la situation en début de programme et définir les objectifs;
- planifier le changement;
- définir les indicateurs (structure, processus, résultats);
- évaluer et réorienter.

Ce programme a fait l'objet d'une première évaluation en mai 2001 et à été réorienté après concertation en janvier 2002.

Prévention collective maison médicale « Tournesol » :

- Campagne de dépistage du cancer du sein : sélection des patientes âgées entre 50 et 69 ans, sensibilisation au dépistage, mammographies, suivi, évaluation. Cette activité est réalisée en partenariat avec la maison médicale Essegheem.
- Campagne vaccination contre la grippe : pour les patients de plus de 65 ans et les patients à risque de 0 à 65 ans, sensibilisation, « mailing », vaccination, évaluation et suivi. En partenariat avec la maison médicale Essegheem.
- Campagne vaccination diphtérie-tétanos pour tous les patients inscrits à la maison médicale âgés de plus de 16 ans.
- Campagne de vaccinations de base chez les enfants. Cela concerne les vaccins Rougeole-Rubéole-Oreillons, Coqueluche, Polio, Hépatite B, Méningite C, Pneumocoques.
- Plan Chaleur. Prévenir les effets de la canicule chez les patients abonnés de plus de 70 ans ainsi que ceux qui souffrent de certaines maladies chroniques. En cas de température dépassant les 30° pendant plusieurs jours, la maison médicale téléphone à toutes les personnes à risque pour prendre de leurs nouvelles, s'assurer qu'elles ont de la visite et répéter les conseils de prévention.

Prévention collective maison médicale « Vieux Molenbeek » :

La « Maison médicale du Vieux Molenbeek » développe plusieurs projets de prévention collective qui s'articulent aussi bien à la mission de santé communautaire qu'à celle de la mission curative :

- Découverte de la santé, à l'attention des adultes et de petits enfants de la garderie : réunions autour du partage et de l'échange de savoirs, en partenariat avec le « Relais », maison d'accueil et d'hébergement du CPAS de Molenbeek;
- Salle de bien-être : temps de mise en valeur du corps, de ré-appropriation et de bien-être, à l'attention des femmes afin d'améliorer le vécu de leur corps et de tisser du lien social;
- Sorties familiales en groupes, en familles : visites, journée au vert, etc.;
- Relaxation : prise de conscience d'une possibilité corporelle et psychique de mieux-être
- Vaccinations;
- Dépistages;
- Surveillance de croissance;
- Prévention maltraitance;
- Participation à diverses initiatives du réseau socio-sanitaire telles logement, environnement, vacances, revenus, écoles...

La prévention passe par l'information relayée par les 2 accueillantes et l'infirmière en santé communautaire. Elle vise à améliorer la prise en charge de la population en tenant compte des facteurs de risque.

La maison médicale travaille en partenariat avec d'autres associations comme Question Santé (ex : réflexion autour des « attentes » des usagers en termes d'animation santé, discussion autour du type d'animation à proposer en fonction du public...), Alzheimer Belgique, l'équipe SOS enfants, etc.

Tableau synthétique des projets de prévention collective

[illegible]

	Santé mentale	Violence et maltraitance	Langues des signes	Primo arrivant	Cours de gymnastique/sport	Education à la santé	Prévention école du dos	Logopédie	Décrochage scolaire	Prévention bucco dentaire	Endette-	Accès aux droits
Centre Africain Promotion Santé						X hémoglo- binopathies						
Centre de Santé le Miroir					X	X	X	X				
Centre de Santé le Goéland						X						
Maison médicale Galilée										X		
Centre de Santé la Perche				X			X				X	
Maison médicale d'Anderlecht	X	X	X		X	X						
Maison médicale l'Aster						X						
Maison médicale Botanique						X						
Maison médicale Enseignement						X						
Maison médicale d'Esseghem					X	X		X				
Maison médicale de Forest												
Maison médicale Free Clinic												
Maison médicale Kattebroek												
Maison médicale Marconi	X				X				X			X
Maison médicale de Marolles					X	X						
Maison médicale du Nord	X											
Maison médicale Norman Bethune						X						
Maison médicale le Noyer						X						
Maison médicale le Pavillon												
Maison médicale Riches Claires	X				X					X		
Maison médicale Santé Plurielle												
Maison médicale de la Senne												
Maison médicale Antenne Tournesol												
Maison médicale Le 35												
Maison médicale Vieux Molenbeek						X						
Maison médicale de Watermael-Boitsfort-Auderghem						X						
Promotion Santé	X	X			X							
Maison médicale de Laeken												
Maison médicale Etoile Santé												
Maison médicale Alpha Santé							X					
Maison médicale Neptune					X		X					

ANNEXE III
Mode de financement des maisons médicales pour l'activité curative

Nombre de médecins dans le secteur des maisons médicales

Maisons médicales	Nombre de médecins	Homme	Femme	Forfait	Acte	Nombre de patients au forfait	Membre Fédé
Centre Africain Promotion Santé	2	2	0		X		oui
Centre de Santé le Miroir	3	2	1	X		2.463	oui
Centre de Santé le Goeland	4	1	3	X		2.336	oui
Maison médicale Galilée	3	1	2		X		/
Centre de Santé la Perche	4	2	2		X		oui
Maison médicale d'Anderlecht	3	1	2	X		1.638	oui
Maison médicale l'Aster	4	1	3		X		/
Maison médicale Botanique	4	2	2	X		3.185	ou
Maison médicale Enseignement	2	1	1		X		oui
Maison médicale d'Esseghem	7	3	4	X		4.474	oui
Maison médicale de Forest	11	6	5	X		6.391	oui
Maison médicale Free Clinic	7	3	4		X		oui
Maison médicale Kattebroek	4	2	2	X		2.378	oui
Maison médicale Marconi	4	2	2		X		oui
Maison médicale des Marolles	8	7	1	X			oui
Maison médicale du Nord	6	4	2	X		3.975	oui
Maison médicale Norman Bethune	3	2	1		X		oui
Maison médicale le Noyer	3	1	2	X		1.900	oui
Maison médicale le Pavillon	2	1	1		X		oui
Maison médicale Riches Claires	6	2	4				
				X (à partir 1/1/08)			oui
Maison médicale Santé Plurielle	5	1	4	X		7.816	oui
Maison médicale de ???	5	1		X		1.769	oui

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. CHARLES PICQUÉ

Question 341 de Mme Caroline Persoons du 2 septembre 2008 :

Projets de contrats communaux de Cohésion sociale.

Depuis 2005, le gouvernement francophone bruxellois approuve des projets de contrats communaux en Région bruxelloise.

Le Ministre pourrait-il m'indiquer :

1. Année par année, depuis la mise en œuvre de ces contrats, quelles sont les communes qui en ont bénéficié ?
2. Pour chaque commune, combien de projets ont été introduits et combien ont été acceptés ?
3. Quels sont, par commune, les projets ou les associations (nom et adresse) qui ont été approuvés par le gouvernement et pour quel montant ?

Réponse :

Vous avez souhaité m'interroger sur les contrats communaux de cohésion sociale. Je souhaite vous préciser, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire en 2006, que les critères et la pondération qui déterminent la répartition entre les communes, pour une durée de cinq ans, du montant budgétaire annuel disponible, dans le cadre du décret du 13 mai 2004, sont les suivants :

- 1° densité de la population : 15 %;
- 2° pourcentage d'étrangers inscrits au registre d'attente ou au registre des étrangers : 15 %;
- 3° pourcentage de personnes bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide sociale financière équivalent à ce revenu : 15 %;
- 4° impôt des personnes physiques : 33 %;
- 5° faible commodité du logement : 1 %;
- 6° vétusté du logement : 1 %;
- 7° faiblesse d'accès à internet : 1 %;
- 8° absence de véhicule automobile : 1 %;
- 9° fragilité socio-sanitaire : 1 %;
- 10° part de subsides régional dans les contrats de sécurité et de prévention : 1 %;
- 11° part dans la dotation générale aux communes : 15 %;
- 12° Surface de l'EDRLR : 1 %.

Il en résulte les éléments suivants :

Tel que prévu par le décret Cohésion sociale, les communes éligibles sont celles dont le territoire ou une partie de celui-ci compose l'EDRLR : Anderlecht, Auderghem, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek. Le Collège peut néanmoins soutenir des projets dévelop-

pés dans des communes ne composant par l'EDRLR pour autant que ces communes justifient de la fragilité socio-économique d'un ou de plusieurs de leurs quartiers.

1. Montant total du budget alloué pour l'ensemble des communes

Le montant total alloué aux communes en 2007 s'élève à 6.102.688 € indexation comprise. Cette somme est inscrite à l'AB 22.20.33.08 – Subventions pour les contrats communaux de Cohésion sociale (5.671.967 euros) et à l'AB 22.20.33.09 – subventions transitoires pour compensation en matière de contrat communaux de cohésion sociale (430.721).

Le montant octroyé en 2007 sera indexé de 2 % en 2008.

2. Montant de base alloué à chacune des communes.

(en euros)

Commune	Montants 2007*	
	(AB 22.20.33.08)	(AB 22.20.33.09)
Anderlecht	603.415	
Auderghem	49.907	
Bruxelles	932.912	
Etterbeek	221.744	
Evere	105.484	
Forest	173.237	228.167
Ixelles	395.851	
Jette	141.213	
Koekelberg	147.748	43.178
Molenbeek	939.150	
Saint-Gilles	530.016	76.335
Saint-Josse	424.519	83.041
Schaerbeek	1.007.772	

2007 = montant de base + 2%

3. Nombre de projets présentés et retenus commune par commune

Communes	Demandes introduites en 2005	Subventions 2008
Anderlecht	47	24
Auderghem	8	7
Bruxelles ville	52	36
Etterbeek	16	9
Evere	3	3
Forest	15	10
Ixelles	21	18
Jette	15	9
Koekelberg	9	8
Molenbeek	40	37
Saint-Gilles	40	30
Saint-Josse	32	24
Schaerbeek	55	40

4. Liste des associations commune par commune

Vous trouverez en annexe la liste des associations subventionnées dans le contrat communal de chaque commune ainsi que les montants octroyés sur les AB (22.20.33.08 et 22.20.33.09) :

Anderlecht 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM	GP	VILLE/LOCALITE	ANNEE MONTANT E OCTROYE
ALHAMBRA	Avenue Clémenceau	10	1070	BRUXELLES	2008 14.500,00
ART TERRE	Ecole Leonardo Da Vinci, Rue Chorr5	1070	1070	BRUXELLES	2008 0,00
ASSEMBL'AGE (1ERE VERSION)	Parc du Peterbos - Db Groeninck de 15	1070	1070	BRUXELLES	2008 0,00
ASSEMBL'AGES (REDEFINITION)	Parc du Peterbos, Bid Groeninck de May B	1070	1070	BRUXELLES	2008 20.000,00
AVICENNE	Rue du Chimiste	31-33	1070	BRUXELLES	2008 14.200,00
BLD DE KUR'GHEM (1ERE VERSION)	Chaussée de Mons	60	1070	BRUXELLES	2008 0,00
BLD DE KUR'GHEM (REDEFINITION)	Chaussée de Mons	60	1070	BRUXELLES	2008 11.000,00
BOUTIQUE CULTURELLE - PARTENARIAT DE	Rue Van Lint	16	1070	BRUXELLES	2008 34.000,00
CAAD BELGIQUE	Rue Ropsy Chaudron	7	1070	BRUXELLES	2008 0,00
CARAVANE DES ARTISTES	Chaussée de Mons	236	1070	BRUXELLES	2008 0,00
CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVER	Rue Saint-Guidon	94	1070	BRUXELLES	2008 45.000,00
CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	Rue Van Lint	29	1070	BRUXELLES	2008 28.500,00
CENTRE SOCIOCULTUREL ALEVI DE BRUXEL	Chaussée de Mons	439	1070	BRUXELLES	2008 0,00
CITOYENNETÉ PLUS	Chaussée de Ninove	329	1070	BRUXELLES	2008 0,00
CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉ					
COIN D'ART	Chaussée de Mons	236	1070	BRUXELLES	2008 0,00
CONVERGENCES	Bd de la Révision	36-38	1070	BRUXELLES	2008 19.800,00
COORDINATION COMMUNALE	Ropsy Chaudron	7	1070	BRUXELLES	2008 0,00
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVI					
COULEUR FAMILLES	Rue Rossini	31	1070	BRUXELLES	2008 0,00
COULEURS JEUNES	Boulevard Maurice Herbet	24	1070	BRUXELLES	2008 35.000,00
CULTURE EN MOUVEMENT	Rue de la Procession	123	1070	BRUXELLES	2008 0,00
ESTAMPE 51	Rue Veeweyde	108	1070	BRUXELLES	2008 0,00
FINAL STORM	Square Elsa Frison	23	1070	BRUXELLES	2008 0,00
FONDATION ALBERT TUZOLANA	Rue Ropsy Chaudron	7a	1070	BRUXELLES	2008 0,00
FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	Rue Chomé Wyns	5	1070	BRUXELLES	2008 18.000,00
FOUR YOU	Avenue Alphonse de Munter	23	1070	BRUXELLES	2008 0,00
INFOR-FEMMES	Avenue Clémenceau	23	1070	BRUXELLES	2008 0,00
INSTITUT DE LA VIE	Van Lint	18	1070	BRUXELLES	2008 9.900,00
LE CACTUS	Rue Van Lint	16	1070	BRUXELLES	2008 34.500,00
LE COMITÉ DE QUARTIER "RENAISSANCE LEI	Rue de la Rosée	7	1070	BRUXELLES	2008 15.000,00

LE MANGUIER EN FLEURS	Rue Edmond Delcourt	23	1070	BRUXELLES	2008	23.150,00
LES CORSAIRES	Rue du Chimiste	34-36	1070	BRUXELLES	2008	17.000,00
LES PISSENLITS	Chaussée de Mons	192	1070	BRUXELLES	2008	11.750,00
LIENS - BELGIQUE - CONGO	Rue Florimond de Pauw	4	1070	BRUXELLES	2008	0,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION	Rue Odon	22	1070	BRUXELLES	2008	34.420,00
L'UNION DES FEMMES LIBRES POUR L'ÉGALITÉ	Rue Odon		1070	BRUXELLES	2008	0,00
MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUIVAN LINT"	Rue Odon	18	1070	BRUXELLES	2008	30.000,00
MISSION LOCALE D'ANDERLECHT	Rue Ropsy Chaudron	7	1070	BRUXELLES	2008	0,00
MUSIQUE PLURIELLE	Rue Jean Van Lierde	24	1070	BRUXELLES	2008	0,00
SAFA	Avenue Raymond Vander Bruggen	61	1070	BRUXELLES	2008	14.000,00
SEMAPHORE	Péniche Jean Bart-Quai de Biestebr0		1070	BRUXELLES	2008	9.700,00
SÉSAME	Rue de la Sympathie	01/03/1070	1070	BRUXELLES	2008	15.000,00
STATIONS DE PLEIN AIR			1070		2008	0,00
SYNDICAT DES LOCATAIRES DE LOGEMENTS	Square Albert 1er	32	1070	BRUXELLES	2008	0,00
UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	Chaussée de Mons	211	1070	BRUXELLES	2008	32.100,00
VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	Rue des Plébiétiens	14	1070	BRUXELLES	2008	70.064,00
WALALOU	Rue Otlet	28	1070	BRUXELLES	2008	35.000,00
YOUR DREAM	Rue du Chapitre	11	1070	BRUXELLES	2008	0,00

Auderghem 2008

ASSOCIATION			ANNEE	ANNEE	MONTANT OCTROYÉ
CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT	Rue de la Vignette	179	1160	BRUXELLES	5.177,45
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC	Rue du Vivier	80-82	1160	BRUXELLES	1.000,00
LE GRÈS	Rue des Trois Ponts	51	1160	BRUXELLES	0,00
LE PAVILLON	Rue de la Stratégie	3	1160	BRUXELLES	27.748,00
LES ATELIERS DE LA LUNE BAVARDE	Chaussée de Wavre	1845	1160	BRUXELLES	6.903,20
LIGUE DES FAMILLES AUDERGHEN	Rue de la Stratégie	3	1160	BRUXELLES	1.600,00
MAISON DES JEUNES D'AUDERGHEN	Chaussée de Wavre	1979-198	1160	BRUXELLES	4.602,35
MAISON DU BLANKEDELLE	Rue Albert Meunier	64	1160	BRUXELLES	1.897,00
MOTS ET MERVEILLES ASBL	Rue Jacques Bossem	50	1160	BRUXELLES	0,00

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	ANNEE	MONTANT OCTROYÉ
ACTION ET RECHERCHE CULTURELLES	Rue de l'Association	20	1000	2008	0,00
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	Rue de Flandre	33	1000	2008	20.400,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS	Rue de Soignies	26	1000	2008	25.000,00
ATELIERS DU SOLEIL	Rue de Parvie	53	1000	2008	23.320,00
ATELIERS POPULAIRES	Rue Haute	88	1000	2008	37.200,00
CENTRE COMÈTE - SILOÉ AMO	Rue Bodeghem	18	1000	2008	0,00
CENTRE CULTUREL BRUEGEL	Rue Haute	247	1000	2008	31.195,00
CENTRE CULTUREL BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CRÉATION Bld Emile Bockstael		246 a	1000	2008	15.000,00
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMA'Rue Haute		135	1000	2008	6.000,00
CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	Bld Anspach	6	1000	2008	40.000,00
CENTRE LORCA	Rue des Foulons	47-49	1000	2008	50.000,00
CHÔM'HIER- AID	Rue Fransman	131	1000	2008	8.200,00
CLUB DE JEUNESSE ACTION ÉDUCATIVE	Rue des Tanneurs	178	1000	2008	15.000,00
CLUB DE JEUNES VALMARIENS	Marienstein	29	1000	2008	0,00
CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	Avenue du Roi Albert	520	1000	2008	0,00
COIN DE RUE - FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE RUE	Rue des Foulons	47-49	1000	2008	0,00
COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	Rue des Artistes	11	1000	2008	23.800,00
CIRE			1000	2008	4.000,00
DÉFI ET CRÉATION	Rue Fransman	94	1000	2008	0,00
DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	Rue Remparts des Moines	17	1000	2008	5.000,00
ENTR'AIDE	Rue du Grand Serment	18/31	1000	2008	8.000,00
ENTRAIDE BRUXELLES	Rue Drootbeek	35	1000	2008	24.000,00
ENTRAIDE DES MAROLLES - CENTRE MÉDICO-PSYCHO-SOCIAL - CRue des Tanneurs		169	1000	2008	19.000,00
ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET D Rue Saint Guislain		34	1000	2008	10.000,00
FÉDÉRATION ESPOIR D'AFRIQUE	Bld de l'Abattoir	27-28	1000	2008	0,00
FERME DU PARC MAXIMILIEN	Quai du Batelage	21	1000	2008	0,00
FORMOSA	Rue du Grand Serment	10 bte 1	1000	2008	8.000,00
GRUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	Rue Tielemans	11	1000	2008	41.865,00
HALTE GARDERIE DE LA SENNE	Rue T'kint	40	1000	2008	32.900,00
INTERPÔLE	Rue Rouppe	4	1000	2008	16.000,00
JEUNESSE À BRUXELLES ASBL	Avenue de l'Héliport	56	1000	2008	42.183,00

JEUNESSE À BRUXELLES - COORDINATION	Avenue de l'Héliport	56	1000	BRUXELLES	2008	75.167,00
JEUNESSE MAGHRÉBINE - CENTRE AMO	Bd Barthélémy	35	1000	BRUXELLES	2008	0,00
JOSEPH SWINNEN	Rue du Pont de l'Avenue	35	1000	BRUXELLES	2008	31.500,00
LAEKEN DÉCOUVERTE	Rue de la Royauté	34	1000	BRUXELLES	2008	0,00
LE QUATRE VINGT-HUIT ASBL, MAISON DE JEUNES	Rue Haute	88	1000	BRUXELLES	2008	33.700,00
LES AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES	Bld Emile Bocksattel	246	1000	BRUXELLES	2008	16.430,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	Ecole du Canal - Rue du Canal	57	1000	BRUXELLES	2008	42.000,00
LIGUE DES FAMILLES (ESPACE RELAIS FAMILLES DE LAEKEN)	Rue Mathieu Desmaré	10	1000	BRUXELLES	2008	13.060,00
MAISON DES ASSOCIATIONS	Rue Haute	88	1000	BRUXELLES	2008	20.000,00
MAISON DES JEUNES L'AVENIR	Avenue de l'Héliport	33-35 bt	1000	BRUXELLES	2008	24.700,00
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	Avenue de Versailles	144	1000	BRUXELLES	2008	36.000,00
MEMOSOURCE	Studio Ceramuze Rue Tivoli	25	1000	BRUXELLES	2008	15.000,00
MINI-ANNEESSENS	Rue d'Anderlecht	66	1000	BRUXELLES	2008	4.900,00
PARTENARIAT INTÉGRATION COHABITATION À LAEKEN	Place Willems	10	1000	BRUXELLES	2008	0,00
PROGRÈS	Galerie Pacific (1210 Bxl)	18	1000	BRUXELLES	2008	6.000,00
REVITALISATION - EMPLOIS - FORMATIONS - SOLIDARITÉ	Rue de Laeken	139-141	1000	BRUXELLES	2008	0,00
SPORTS ET CULTURE	Bd de l'Abattoir	50	1000	BRUXELLES	2008	0,00
SYNERGIES CITOYENNES	Pavillon - Parvis Notre Dame	2	1000	BRUXELLES	2008	0,00
TEFO CENTRE DE PROMOTION DE LA CULTURE D'ORIGINE ET D'AIBD du Midi		58	1000	BRUXELLES	2008	53.500,00
TELS QUELS	Rue Marché au Charbon	81	1000	BRUXELLES	2008	0,00
TOUCAN	Rue de la Forêt d'Houthulst	3 bte22	1000	BRUXELLES	2008	14.600,00
VIE FÉMININE (MAISON MOSAÏQUE DE LAEKEN)	Rue Tielemans	11	1000	BRUXELLES	2008	22.000,00

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	VILLE/LOCALITE	ANNEE MONTANT E OCTROYE
ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	Rue Eudore Pirmez	47	1040	BRUXELLES	2008 13.101,00
ASSOCIATION DE SOLIDARITE BELGO SYR/Avenue Eudore Pirmez		47/10	1040	BRUXELLES	2008 0,00
ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTE ERue Jean Massart		6 bte 4	1040	BRUXELLES	2008 48.700,00
ATOLL	Square Docteur J. Joly	2	1040	BRUXELLES	2008 12.771,00
CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK/ESPACEChaussée de Wavre		366	1040	BRUXELLES	2008 53.389,00
CENTRE DE GUIDANCE D'ETTERBEEK Avenue des Casernes		27	1040	BRUXELLES	2008 0,00
COORDINATION COMMUNALE D'ETTERBEIRue de la Confiance		6	1040	BRUXELLES	2008 0,00
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES REFUGIES ET LES ETRANGERS		ETRANC	1040	BRUXELLES	2008 0,00
ETTERCITE	Rue Général Capiaumont	97	1040	BRUXELLES	2008 0,00
HANDIPLUS	Rue des Champs	67	1040	BRUXELLES	2008 0,00
HANDIPLUS REDÉFINITION	Rue des Champs	67	1040	BRUXELLES	2008 10.075,00
LE RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS R.E. Rue de Chambéry		24	1040	BRUXELLES	2008 13.100,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUC.Ecole Claire Joie, Rue Beckers		129	1040	BRUXELLES	2008 44.760,00
PSYCHO-ETTERBEEK	Antoine Gautier	106	1040	BRUXELLES	2008 0,00
VIE FEMININE - MAISON MOSAÏQUE	Avenue Eudore Pirmez	47	1040	BRUXELLES	2008 9.500,00
WELCOME-BABELKOT	Rue Jules Malou	2	1040	BRUXELLES	2008 12.000,00

Evre 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	VILLE/LOCALITE	ANNEE MONTANT E OCTROYE
CENTRE CULTUREL D'EVERE (ACTUALISAT	Rue de Paris	43 et 10	1140	EVERE	2008 10.000,00
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES REFUGIES ET LES ETRANGERS		1140	1140	BRUXELLES	2008 1.000,00
LA COHESION SOCIALE D'EVERE - ACTION	Rue des Deux Maisons	32	1140	BRUXELLES	2008 0,00
LA COHESION SOCIALE D'EVERE - ACTION	Square S. Hoedemaekers	10	1140	BRUXELLES	2008 92.416,00

Forest 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	VILLE / LOCALITE	ANNEE	MONTANT OCTROYE
ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENT	Rue de Fierlant	2	1190	BRUXELLES	2008	30.000,00
CAIRN	Chaussée de Neerstalle	323	1190	BRUXELLES	2008	69.300,00
COORDINATION COMMUNALE - FOREST EN	Rue de Mérode	333	1190	BRUXELLES	2008	0,00
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES REFUGIES ET LES ETRANGERS				BRUXELLES	2008	0,00
DYNAMO	Avenue Victor Rousseau	300	1190	BRUXELLES	2008	4.500,00
ENTRAIDE ET CULTURE	Avenue Van Volxem	525	1190	BRUXELLES	2008	25.000,00
F.C. FOREST			1190		2008	0,00
FOREST EN ACTION	Rue de Mérode	331-331	1190	BRUXELLES	2008	6.525,00
FOREST QUARTIERS SANTE	Bd de la 1 ^{re} Armée Britannique	39	1190	BRUXELLES	2008	6.000,00
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	Rue Vanpé	26	1190	BRUXELLES	2008	0,00
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	Rue de Fierlant	2	1190	BRUXELLES	2008	54.000,00
MAISON DES JEUNES DE FOREST	Avenue Wilemans Ceuppens	7	1190	BRUXELLES	2008	27.000,00
MAISON EN PLUS	Boulevard de la 2 ^{ème} Armée Britannique	27	1190	BRUXELLES	2008	53.500,00
PARTENARIAT DU QUARTIER MARCONI	Rue Vanden Corput	47	1190	BRUXELLES	2008	117.708,00
UNION DES LOCATAIRES DE FOREST	Rue de Fierlant	2	1190	BRUXELLES	2008	0,00

Ixelles 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	ANNEE	MONTANT OCTROYÉ
ACTION SPORT	Place de la Petite Suisse	4	1050	IXELLES 2008	0,00
AMIS DE WETCHI	Chaussée de Wavre	99	1050	IXELLES 2008	25.286,00
ANDANADA	Rue de Livourne	67 boîte	1050	IXELLES 2008	0,00
CERCLE D'ÉCHANGES ET DE RELATIONS CULTURELLES	Rue du Trône	95	1050	IXELLES 2008	10.000,00
COHÉSION SOCIALE IELLOISE	Rue Gray	221	1050	IXELLES 2008	78.695,00
COHÉSION SOCIALE IELLOISE - COORDINATION	Rue Gray	221	1050	IXELLES 2008	36.692,00
CONSEIL DES COMMUNAUTÉS AFRICAINES EN ÉCHAUSSEE DE WAVRE	Rue Gray	78	1050	IXELLES 2008	0,00
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC IRE	Rue du Vivier	80/82	1050	IXELLES 2008	0,00
DYNAMO	Rue Malibran	49	1050	IXELLES 2008	38.804,00
ESPACE IELLOIS	Avenue du Pesage	13	1050	IXELLES 2008	12.000,00
FOOTB@LL	Stade Communal d'Ixelles - Rue Volta		1050	IXELLES 2008	11.378,00
INTERFACE CULTURE	Rue de Venise	89	1050	IXELLES 2008	10.000,00
IXELLES EN COULEURS /IDÉE 53	Rue Malibran	47	1050	IXELLES 2008	0,00
IXELLES JEUNES	Chaussée de Boondaël	302	1050	IXELLES 2008	20.194,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION	Rue Sans Souci	2	1050	IXELLES 2008	10.000,00
LIGUE DES FAMILLES IXELLES	Rue du Trône	127	1050	IXELLES 2008	17.764,00
MAÏSHA	Chaussée de Wavre	153	1050	IXELLES 2008	0,00
MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE	Rue du Collège	27	1050	IXELLES 2008	5.294,00
MAÎTRE MOT	Chée de Wavre	282	1050	IXELLES 2008	40.000,00
NYANGA ZAM	Rue de la Cuve	16 b	1050	IXELLES 2008	0,00
OBSERVATOIRE BA YA YA	Rue de la Tulipe	39	1050	IXELLES 2008	0,00
RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLE	Rue du Champ de Mars	9 bte 14	1050	IXELLES 2008	16.285,00
SAME-SAME	Chaussée d'Ixelles	349	1050	IXELLES 2008	10.000,00
SYNERGIE 14	Rue Jean Van Volsem	33	1050	IXELLES 2008	12.000,00
THÉÂTRE MARNI	Rue de Vergnies	25	1050	IXELLES 2008	13.696,00
ULYSSE	de l'Ermitage	52	1050	IXELLES 2008	8.000,00
VIADUC ASBL	Rue du Viaduc	133	1050	IXELLES 2008	0,00
VIE FÉMININE (ESPACE COULEURS FEMMES)	Rue Malibran	45	1050	IXELLES 2008	12.000,00
VOIX 'OR	Place F. Cocq	6	1050	IXELLES 2008	0,00

Jette 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM BP	CP	VILLE / LOCALITE	ANNE E	MONTANT OCTROYÉ
ABORDAGE	Rue Jules Lahaye	169	1090	BRUXELLES	2008	12.026,00
CENTRE CULTUREL DE JETTE	Boulevard de Smet de Naeyer	145	1090	BRUXELLES	2008	55.350,00
CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE	Rue Henri Werrie	11	1090	BRUXELLES	2008	24.890,00
COHESION SOCIALE (ANCIEN CENTRE PUERUE Eglise Saint Pierre		47-49	1090	BRUXELLES	2008	11.488,00
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ETRANGERS			1090		2008	0,00
FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES DE Jette	Place Cardinal Mercier	31	1090	BRUXELLES	2008	900,00
GEFIJET	Rue Van Bortonnee	0	1090	BRUXELLES	2008	0,00
I'VE A ... DREAM	Place Laneau	2	1090	BRUXELLES	2008	0,00
JEUNES SOCIALISTES DE JETTE	Rue Jules Lahaye	145	1090	BRUXELLES	2008	0,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUC.	Rue Berré	23	1090	BRUXELLES	2008	16.547,00
PRÉSENCE ET ACTIONS CULTURELLES DE Place Cardinal Mercier		31	1090	BRUXELLES	2008	0,00
RÉSERVE - CENTRE CULTUREL DE JETTE	Boulevard de Smet de Naeyer	145	1090	BRUXELLES	2008	0,00
RÉSERVE - TRAIT D'UNION	Rue Jules Lahaye	145	1090	BRUXELLES	2008	0,00
RÉSERVE - VIE FÉMININE ESPACE-FEMMES	Place Cardinal Mercier	29	1090	BRUXELLES	2008	0,00
SOLIDARITÉ JETTOISE	Rue Van Bortonnee	105	1090	BRUXELLES	2008	0,00
TARANTINO	Rue Fr. Mohrfeld	22	1090	BRUXELLES	2008	6450
TRAIT D'UNION	Rue Jules Lahaye	145	1090	BRUXELLES	2008	2400
VIE FÉMININE ASBL ESPACE-FEMMES DE J	Place Cardinal Mercier	29	1090	BRUXELLES	2008	8.393,00

Koekelberg 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	VILLE/LOCALITE	ANNEE E	MONTANT OCTROYE
AGIR TOUS ENSEMBLE	Rue de la Tannerie	17	1081	KOEKELBERG	2008	0,00
ASSOCIATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT	Rue des Tisserands	24	1081	KOEKELBERG	2008	8.400,00
FORUM KOEKELBERGEOIS	Rue Herkoliers	35	1081	KOEKELBERG	2008	25.500,00
FORUM KOEKELBERGEOIS - COORDINATEUR	Rue de l'Eglise Ste-Anne	118	1081	KOEKELBERG	2008	19.000,00
LA MAISON EN COULEURS	Rue Herkoliers	61	1081	KOEKELBERG	2008	34.300,00
LA RUCHE AUX LIVRES	Rue des Tisserands	24	1081	KOEKELBERG	2008	28.382,00
LIGUE DES FAMILLES	Rue François Delcoigne	23	1081	KOEKELBERG	2008	11.600,00
MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCUL	Rue Jules Debecker	66	1081	KOEKELBERG	2008	54.000,00
VIVRE À KOEKELBERG	Rue de l'Eglise St Anne	5	1081	KOEKELBERG	2008	6.000,00

Molenbeek 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	VILLE	LOCALITE	ANNEE	MONTANT OCTROYE
ALBEL	Place Communale	18	1080	BRUXELLES		2008	0,00
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE	Rue de la Colonne	54	1080	BRUXELLES		2008	33.140,00
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES NRue de la Colonne		54	1080	BRUXELLES		2008	19.250,00
CENTRE BELGO-CONGOLAIS D'INTERPENE	Bd Léopold II	227	1080	BRUXELLES		2008	5.700,00
CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	Rue Vandenboogaerde	93	1080	BRUXELLES		2008	40.242,00
COLLECTIF D'ALPHABETISATION	Rue Piers	48	1080	BRUXELLES		2008	13.820,00
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES REFUGIES ET LES ETRANGERS	ACTUA	11	1080	BRUXELLES		2008	2.280,00
ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	Rue François Mus	5	1080	BRUXELLES		2008	36.416,00
ENTRAIDE ET SOLIDARITE	Rue Piers	48	1080	BRUXELLES		2008	28.022,00
FORMATION INSERTION JEUNES	Rue des Ateliers	25	1080	BRUXELLES		2008	10.570,00
FOYER DES JEUNES	Rue Delaunoy	58-60	1080	BRUXELLES		2008	15.350,00
INYANGE	Quai du Hainaut	69	1080	BRUXELLES		2008	7.778,00
LA GOUTTE D'HUILE	Rue Ransfort	61	1080	BRUXELLES		2008	28.765,00
LA RUE	Rue Picard	182	1080	BRUXELLES		2008	38.910,00
LE JARDIN ENSOLEILLE	Rue des Quatre-Vents	71	1080	BRUXELLES		2008	24.510,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUC	Rue le Lorrain	104	1080	BRUXELLES		2008	62.592,00
L'ORANGER		14	1080	BRUXELLES		2008	14.019,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	BUI Rue Adolphe Vandenpeereboom	6	1080	BRUXELLES		2008	19.000,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	CEI Chaussée de Gand	126	1080	BRUXELLES		2008	12.200,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	CLIRue de l'Intendant	82	1080	BRUXELLES		2008	12.200,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	- ClAvenue Jean Dubrucq	19	1080	BRUXELLES		2008	44.186,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	- L/Rue du Presbytère	6	1080	BRUXELLES		2008	21.120,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	MA Chaussée de Gand	1	1080	BRUXELLES		2008	40.650,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	MARue de Courtrai	44	1080	BRUXELLES		2008	40.650,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	MARue de la Meuse	41/43	1080	BRUXELLES		2008	40.650,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	MARue Van Meyel	64	1080	BRUXELLES		2008	40.650,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	MARue Reimond Stijns	54	1080	BRUXELLES		2008	40.650,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	MAISON DE QUARTIER 6 OUEST DUCHES	82	1080	BRUXELLES		2008	21.546,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	- O Rue de la Colonne	15	1080	BRUXELLES		2008	28.000,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	PR Avenue Jean Dubrucq	41-43	1080	BRUXELLES		2008	25.500,00
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	- SIRue Comte de Flandre					2008	18.240,00
MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DEVELOPPE	Rue Van Meyel					2008	20.200,00

NOTRE COIN DE QUARTIER	Rue de la Colonne	54	1080	BRUXELLES	2008	35.300,00
RÉSERVE COMMUNALE (SOLDE)			1080	1080	2008	0,00
SMONERS	Chaussée de Merchtem	7	1080	BRUXELLES	2008	50.000,00
SOLIDARITE - SAVOIR	Boulevard Léopold II	100	1080	BRUXELLES	2008	1.425,00
SOURCE	Quartier Maritime		1080		2008	10.110,00
SYNERGIES AFRICAINES EN BELGIQUE	Boulevard Léopold II	227	1080	BRUXELLES	2008	3.888,00
VIDEP	le Piment - Rue de la Colonne	56	1080	BRUXELLES	2008	13.207,00

St-Gilles 2008

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	VILLE / LOCALITE	ANNEE	MONTANT OCTROYÉ
ASSOCIATION DES PARENTS ST GILLOIS	Rue Emile Féron	106	1060	BRUXELLES	2008	21,300,00
ASSOCIATION DES PORTUGAIS EMIGRÉS	Rue de Belgrade	120	1060	BRUXELLES	2008	5,350,00
BAZAR	Avenue Jean Volders	12	1060	BRUXELLES	2008	17,375,00
BESACE S.T.L. SAINT GILLES	Rue L. Coenen	12	1060	BRUXELLES	2008	5,350,00
CENTRE D'EDUCATION EN MILIEU OUVERT	Rue de Parme	86	1060	BRUXELLES	2008	60,332,00
CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	Rue de l'Eglise	59	1060	BRUXELLES	2008	17,350,00
CENTRE HELLÉNIQUE ET INTERCULTUREL	Rue des Etudiants	14	1060	BRUXELLES	2008	5,000,00
CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION	Rue de Moscou	30	1060	BRUXELLES	2008	43,500,00
COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	Rue de Rome	12	1060	BRUXELLES	2008	7,850,00
COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	Rue de la Victoire	26	1060	BRUXELLES	2008	17,760,00
DOUZEROME	Chaussée de Waterloo	94	1060	BRUXELLES	2008	20,000,00
ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION	Rue de Russie	41	1060	BRUXELLES	2008	22,460,00
FORMATION INSERTION JEUNES	Rue Franz Gaillard	2	1060	BRUXELLES	2008	22,893,00
INNOVASPORT	Rue de Russie	41	1060	BRUXELLES	2008	5,000,00
LE LOCAL	Rue Emile Féron	86	1060	BRUXELLES	2008	5,000,00
LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES Centre Culturel Jacques Franck,	Ch.94	10	1060	BRUXELLES	2008	7,850,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUC	Place Bethléem	10	1060	BRUXELLES	2008	44,127,00
MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE	Rue de Danemark	77a	1060	BRUXELLES	2008	24,300,00
MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	Rue Dethy	25	1060	BRUXELLES	2008	17,760,00
MISSION LOCALE DE ST GILLES - COORDIN	Chaussée de Waterloo	255	1060	BRUXELLES	2008	59,500,00
MISSION LOCALE DE ST GILLES - PROJETS TRANSVERSAUX			1060	BRUXELLES	2008	19,000,00
MISSION LOCALE DE ST GILLES - VILLAGE MONDIAL			1060	BRUXELLES	2008	35,986,00
NADI "ASSOCIATION DE FEMMES BELGES	Rue Hôtel des Monnaies	156a	1060	BRUXELLES	2008	9,000,00
QUARTIER ET FAMILLE ASBL	Rue de Hollande	74	1060	BRUXELLES	2008	11,850,00
RÉSERVE 2008 - PLATEFORME DE 4 ASBL (Chaussée de Waterloo		255	1060	BRUXELLES	2008	0,00
SARBACANE ASBL	Centre Communal d'Enseignement	73	1060	BRUXELLES	2008	12,500,00
SERVICE SOCIAL JUIF	Avenue Ducpétiaux	68	1060	BRUXELLES	2008	3,500,00
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MU'	Chaussée de Forest	244-241060	1060	BRUXELLES	2008	13,500,00
TRAPEZE ASBL	Place de Bethléem	4	1060	BRUXELLES	2008	5,000,00
VIE FÉMININE ASBL MAISON MOSAÏQUE	Rue Jean Robie	31	1060	BRUXELLES	2008	5,350,00
ZOROBABEL ASBL	Rue de la Victoire	132	1060	BRUXELLES	2008	5,264,00

REFERENCE	ASSOCIATION	RUE	NUM BP	GP	MONTANT OCTROYE
478371633	AFRICA SUB SAHARA	Rue Saint François	68	1210	5.000,00
873783324	APPRENTI-SAGE	Rue Verte	52	1210	10.000,00
458453177	ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS	Rue Royale	304	1210	17.190,00
450764938	ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	Avenue de l'Astronomie	13	1210	30.023,00
475777674	AVENIR ASBL	Rue du Moulin	150	1210	20.970,00
419597551	BRUXELLES LAÏQUE			1210	22.000,00
434473589	CENTRE CULTUREL ARABE	Rue de l'Alliance	2	1210	28.000,00
406602422	CENTRE FÉMININ D'EDUCATION PERMANENTE	Rue du Méridien	10	1210	3.684,00
456115576	CENTRE INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE POUR LE DÉVELOPPEMENT	Rue Saint-François	68	1210	22.000,00
460346954	CENTRE PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL	Rue de la Limite	18	1210	29.000,00
867391321	COHESION	Rue de la Pacification - Galerie Paci2		1210	16.500,00
0	COORDINATION COMMUNALE	Avenue de l'Astronomie	13	1210	0,00
409131251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ÉTRANGERS				
409311195	- ST JOSSE			1210	4.000,00
443294552	CTL LA BARRICADE	Chaussée de Haecht	66	1210	30.500,00
443080459	DEMOCRATIE PLUS	Rue des 2 Eglises	111, A	1210	11.000,00
11766/85	ESPACE 66 CENTRE CULTUREL	Chaussée de Haecht	66	1210	4.500,00
458323119	GROUPE CONTACT ET SENSIBILISATION POUR L'ABOLITION DES MUTILATION SEXUELLES FÉMININES	Rue de Liedekerke	134	1210	0,00
418141759	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	Rue Traversière	125	1210	6.000,00
443874869	INSER'ACTION	Rue du Marreau	26	1210	10.000,00
432013254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	Rue Saint-François	48	1210	25.000,00
457983916	LA MAISON DE TURQUIE	Rue Bonneels	16	1210	13.800,00
445.148.638	LA RUEELLE	Chaussée de Haecht	75/1	1210	9.000,00
434435086	LA VOIX DES FEMMES	Rue St Alphonse	20	1210	36.125,00
		Rue de l'Alliance	20	1210	16.589,50

462260527	LE CAMÉLÉON BAVARD	Rue de Liedekerke	69	1210	22.000,00
461633193	LE WINNIE-KOT	Rue de l'Union	10	1210	12.403,00
472850056	MAISON DE LA FAMILLE	Rue de Liedekerke	112	1210	5.000,00
415750215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	Rue de la Poste	37	1210	0,00
22626/96	MULTISPORTS	Rue Verte	50	1210	0,00
0	PROMOTION ET INTÉGRATION	Rue Verte	11	1210	0,00
0	RÉFECTATION	0	0	1210	0,00
0	RÉSERVE	0	0	1210	46.830,50
42366412	SIMA ST JOSSE	Rue Brialmont	21	1210	30.000,00
869680422	TURKISH LADY	Rue Braemt	112	1210	3.000,00
19801/98	UNION DES FEMMES AFRICAINES	Rue du Méridien	10	1210	0,00

RÉFÉRENCE ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	MONTANT OCTROYÉ
454019287 ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	Rue de l'Olivier	90	1030	2.500,00
463557456 AIDE AUX ENFANTS EN PERDITION	Rue de l'Agriculture	113	1030	11.517,87
461234010 AMIS D'ALADDIN	Rue Destouvelles	18	1030	38.318,99
478018968 ANDAL	Rue Stobbaert	99	1030	0,00
461205702 ASSOCIATION DE LA PENSÉE D'ATATURK DE	Chaussée de Haecht	201	1030	12.127,13
457327977 ATELIER DES PETITS PAS	Rue de la Marne	12	1030	65.836,90
45786566 BIBLIOTHÈQUE ANDRÉ VERMEULEN	Rue Goossens	17	1030	0,00
424.319.867 BOUILLON DE CULTURES	Rue Philomène	41-43	1030	46.262,34
419597551 BRUXELLES LAÏQUE			1030	30.048,41
846/98 CAMÉLÉON BAVARD			1030	23.309,61
412 080 843 CATI - CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR	l'île aux Bains - Rue Kessels	49	1030	3.823,51
447511181 CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET	Rue Philomène	39	1030	59.889,77
463515389 CENTRE D'ENSEIGNEMENT PRISMA	Rue Verte	210	1030	0,00
449693384 CENTRE DES RESSOURCES HUMAINES	Rue des Palais	27	1030	11.046,32
248.71.96 CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA	Rue de la Ruche	30	1030	10.854,45
458453177 EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES	Rue Gallait	60	1030	25.334,44
35712003 ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	Rue Royale	304	1030	20.333,80
438335872 ESPACE P	Rue Navez	43	1030	9.600,00
472221437 ESPERLUÈTE	Rue des Plantes	116	1030	38.594,45
477700551 FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	Rue de l'Agriculture	182	1030	68.952,34
412574355 GERBE AMO	Avenue Princesse Elisabeth	169	1030	12.607,24
412574355 GERBE - SANTÉ MENTALE	Rue Fernand Séverin	46	1030	14.969,04
10557 GEST GROUPE POUR L'ETUDE DES	Rue Thiéfry	45	1030	0,00
452951891 GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION	Rue de la Ruche	30	1030	40.874,99
417297562 GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	Rue de la Fraternité	7	1030	23.917,40
448480488 HARMONISATION SOCIALE	Rue Royale Ste Marie	70	1030	99.167,84
448480488 HARMONISATION SOCIALE	Chaussée d'Haecht	535	1030	22.929,53
862223595 INFÉRENCES	Chaussée d'Haecht	535	1030	11.057,17
420782634 INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET	Rue Josaphat	229	1030	21.021,36
47395754 LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	Chaussée de Louvain	339	1030	44.597,77
403519010 LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE	Avenue Princesse Elisabeth	42	1030	17.932,26
422932866 LUDOCONTACT	Rue Capronnier	1	1030	5.463,97
429 337 341 MAISON DE QUARTIER D'HELMET	Rue Guffens	24	1030	48.225,84
0439 553 223 MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	Square François Riga	39	1030	13.160,47
407417816 MAISON DES JEUNES ANDRÉ VERMEULEN	Rue Van Dyck	52	1030	0,00
	Rue Goossens	17	1030	

451246176	MEDIA FEMMES INTERNATIONALES	Avenue Louis Bertrand	25	1030	21.043,54
460488395	MONDIAL SPORT	Chée de Helmet	75	1030	27.163,65
863232001	PARTENARIAT D+ DE SCHAEERBEEK ET SAINT-	Rue de la Poste	156	1030	31.851,22
413870294	RASQUINET ASBL	Rue Josaphat	174	1030	15.618,94
42366412	SIMA RÉSEAU	Rue Brialmont	21	1030	0,00
0	SPORT SCHAEERBEEKOIS	Place Terelelt	1	1030	0,00
415066364	UNION DES LOCATAIRES	Rue Marbotin	26-28	1030	4.000,00
410905856	VIE FEMININE	Rue Van Dyck	82	1030	2.500,00
471369619	VISION	Chaussée d'Helmet	388	1030	31.559,44

Forest 2007 indexé sur 33.09 (extrait du contrat)

(en euros)

Nom de l'ASBL	33.09 2007 indexé
APOMSA	
Le Caim	70.686
Le Ciré	
Dynamo	
Entraide et Culture	
FC de Forest	
Forest en action	
Forest quartier santé	
Maison de quartier St-Antoine	37.419
Maison des jeunes de Forest	
Partenariat Marconi	120.062
Une maison en plus	
Total	228.187

Saint-Gilles 2007 indexé sur AB 33.09

CEMO	61.539
CIFA	14.796
Total	76.335

Saint-Josse 2007 Indexé sur 33.09

Bruxelles Laïque	22.440
Asbl paroles	12.661
cohésion	16.830
CTL LA BARRICADE	31.110
Total	83.041

Koekelberg 2007 indexé sur 33.09

Mosaic	43.178
Total	43.178
Total général :	430.721

Question n° 344 de M. Stéphane de Lobkowics du 5 septembre 2008 :

Importance des communications du ministre durant l'année 2007.

M. le Ministre est astreint à demander régulièrement l'autorisation du Collège de contrôle en vue d'effectuer l'une ou l'autre communication à destination du public.

Je sais que l'honorable ministre est toujours très attentif à limiter ses communications au strict nécessaire, toujours soucieux qu'il est du bon usage des deniers publics.

De plus, ces communications s'inscrivent toujours parfaitement dans ses compétences.

Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur leur volume sur la durée d'une année.

J'aimerais donc savoir, pour 2007, combien de fois le ministre a fil sollicité l'autorisation du Collège de contrôle ?

Combien de fois a-t-il reçu l'autorisation immédiatement ?

Combien de fois a-t-il dû modifier sa demande originale en vue de l'adapter aux suggestions du Collège ?

Et éventuellement combien de refus a-t-il du enregistrer ?

Quel est le montant total du coût des communications ayant été autorisées par le Collège de contrôle en 2007 ?

Réponse :

En réponse à votre question, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai sollicité en 2007, une autorisation pour une communication située dans le cadre de mes compétences.

J'ai obtenu l'autorisation pour celle-ci et je n'ai du procéder à aucune modification.

Elle concernait le Colloque organisé le 27 novembre 2007 qui faisait suite à la publication du premier rapport d'évaluation du Décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion Sociale.

La communication comprenait d'une part un dépliant d'invitation à ce colloque et d'autre part un interview dans la publication du CBAI « l'agenda interculturel ».

Le montant consacré à la publication du dépliant s'élevait à 1.159,00 euro.

Il a été financé sur le budget Cohésion Sociale AB : 22.20.12.02.

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET DU TOURISME
MME EVELYNE HUYTEBROECK

Question n° 326 de M. Alain Destexhe du 12 juin 2008 :

Effectifs des cabinets ministériels.

Pourriez-vous me communiquer le nombre exact de personnes travaillant dans votre cabinet ministériel de la Cocof ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre les éléments suivants.

Mon cabinet ministériel de la Commission communautaire française comprend au total cinq collaborateurs dont quatre équivalents temps-plein et un travaillant à mi-temps.

Question n° 340 de Mme Caroline Persoons du 4 juillet 2008 :

Le dépistage de la surdité et l'accompagnement des parents.

La Communauté française a lancé, au mois de novembre 2006, un programme de dépistage néonatal de la surdité dans les maternités.

Les maternités de la Communauté française ont, à cet égard, été invitées à signer une convention afin de prendre part à ce programme. L'objectif est bien entendu de prendre rapidement en charge les enfants malentendants et d'informer au mieux les parents sur les démarches à suivre.

Une telle initiative est très positive et doit être soutenue.

Il apparaît pourtant que la situation pourrait être améliorée en ce qui concerne les parents. En effet, un accompagnement par des professionnels de qualité s'avère indispensable pour que ceux-ci puissent faire face à un diagnostic de surdité de leur enfant et soient orientés vers les services adéquats.

Selon l'Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones (APEDAF), dès qu'un diagnostic de surdité a été posé, la famille du petit enfant est plongée dans le désarroi et doit donc être rapidement entourée et conseillée par des professionnels.

En conséquence, l'APEDAF, appuyée par les centres de dépistage a de référence, propose de renforcer l'information et la formation de l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre du dépistage, d'embaucher au sein de l'équipe un professionnel sourd de l'accompagnement parental qui serait chargé de sensibiliser les parents à la culture sourde et, enfin, de renforcer les associations actives en aide précoce, de manière à pouvoir répondre adéquatement aux demandes des parents.

En réponse à une question orale de Chantal Bertouille sur le sujet au Parlement de la Communauté française, la Ministre Catherine Fonck a souligné qu'elle se faisait le relais des demandes vers les niveaux de pouvoir et les Ministres compétents. Il a ainsi été demandé à une coordinatrice de réunir les différents services d'accompagnement d'enfants déficients auditifs pour évaluer l'efficacité du dépistage en bout de chaîne.

Comme on le sait, la Cocof subsidie différentes associations compétentes dans ce domaine et a donc dû, en toute logique, prendre part à ces discussions.

À ce propos, je souhaiterais poser différentes questions à Mme la Ministre :

- La Cocof a-t-elle été saisie de cette demande de l'APEDAF de prévoir rengagement d'une personne sourde, professionnelle, indépendante de centres et services d'accompagnement mais présente pour accompagner ces équipes ?
- Quels sont les contacts que vous avez eus avec l'APEDAF ?
- Y a-t-il eu des contacts avec les responsables au niveau de la Communauté française et de la Région wallonne ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous informer sur les mesures qui ont été décidées ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre les éléments suivants.

Depuis plusieurs mois, dans le cadre du travail réalisé par la Commission consultative de la langue des signes de la Communauté française, mon cabinet a été amené à contribuer à l'élaboration du projet pilote de sensibilisation à la culture sourde dans les centres de référence pluridisciplinaires, et plus précisément les centres de réadaptation fonctionnelle.

Ce projet, porté par l'APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones) et finalisé, m'est parvenu ainsi qu'à mes collègues de la

Région wallonne et de la Communauté française le 20 juin 2008 et a ensuite été présenté au forum politique organisé le 30 juin 2008 par ladite asbl et dont le thème était le suivant : « L'accompagnement parental proposé suite à la mise en place du programme de dépistage de la surdité dans les maternités ». Une de mes collaboratrices y a également participé.

Ensuite, à mon initiative, une rencontre a eu lieu le 22 juillet dernier en présence de la représentante de Mme Catherine Fonck et d'un collaborateur de M. Didier Donfut, respectivement Ministres de la Santé du Gouvernement de la Communauté française et de la Région wallonne. En effet, ce projet concerne les trois entités fédérées en question étant donné qu'il est à la marge de l'accompagnement des personnes et de la prévention.

Les trois cabinets concernés souhaiteraient soutenir ce projet. Toutefois, M. Didier Donfut ne voulant pas subventionner en initiatives les postes de personnel, il est dès lors convenu qu'une demande de points APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) soit introduite par l'association. Pour rappel, le dispositif APE consiste à octroyer, sous forme de points, une aide annuelle visant à subsidier totalement ou partiellement la rémunération de travailleurs auprès de certains employeurs.

En fonction des points obtenus, les trois cabinets seraient prêts à couvrir les frais complémentaires liés à l'emploi et au fonctionnement.

Mme Anne-Charlotte Prévot, Présidente de l'asbl APEDAF, a été personnellement informée du résultat de cette rencontre le 24 juillet dernier.

Question n° 343 de M. Stéphane de Lobkowicz du 2 septembre 2008 :

Importance des communications du ministre durant l'année 2007.

M. le Ministre est astreint à demander régulièrement l'autorisation du Collège de contrôle en vue d'effectuer l'une ou l'autre communication à destination du public.

Je sais que l'honorable ministre est toujours très attentif à limiter ses communications au strict nécessaire, toujours soucieux qu'il est du bon usage des deniers publics.

Dé plus, ces communications s'inscrivent toujours parfaitement dans ses compétences. Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur leur volume sur la durée d'une année.

J'aimerais donc savoir, pour 2007, combien de fois le ministre a-t-il sollicité l'autorisation du Collège de contrôle ?

Combien de fois a-t-il reçu l'autorisation immédiatement ?

Combien de fois a-t-il dû modifier sa demande originale en vue de l'adapter aux suggestions du Collège ?

Et éventuellement combien de refus a-t-il du enregistrer ?

Quel est le montant total du coût des communications ayant été autorisées par le Collège de contrôle en 2007 ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre les éléments suivants.

Pour l'année 2007, l'autorisation du Collège de contrôle a été sollicitée à sept reprises.

Les communications ont toutes reçues immédiatement l'autorisation du Collège.

Aucune des communications soumises au Collège n'a du faire l'objet d'adaptations.

Le Collège de contrôle n'a pas formulé de refus.

Le montant total du coût des communications ayant été autorisées par le Collège de contrôle pour l'année 2007 est de 97.536,15 euros.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION ET
DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MME FRANÇOISE DUPUIS

Question n° 334 de M. Serge de Patoul du 16 juin 2008 :

La dénomination « certificat d'aptitude d'éducation des enfants anormaux ».

En séance plénière du 26 octobre 2007, je vous interrogeais sur l'appellation du certificat obtenu à la suite de la formation non obligatoire pour les membres du personnel de l'enseignement spécial, formation de 120 heures organisée par l'Institut Francine Robaye. Ce certificat s'appelait alors « certificat d'aptitude d'éducation des enfants anormaux ».

Vous étiez d'accord avec moi sur le fait que cette appellation n'avait plus à être en usage à l'heure actuelle. Vous n'étiez pourtant pas sûre d'avoir la possibilité de modifier cette dénomination.

Ma question est la suivante :

- Avez-vous modifié cette appellation ? Quelle est la nouvelle appellation ? A partir de quand sera-t-elle en vigueur ?
- Au cas où l'appellation n'aurait pas été modifiée, pourriez-vous m'en indiquer les raisons ?

Réponse :

Cette appellation n'a pas été modifiée car elle figure comme telle dans l'arrêté ministériel du 10 mai 1924, non modifié à ce jour. Si une modification doit intervenir, elle doit l'être à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française.

Question n° 339 de M. Serge de Patoul du 16 juin 2008 :

Site Internet de l'Institut Francine Robaye.

L'informatique occupe à l'heure actuelle une place essentielle. Disposer d'un site Internet est un gage de publicité, en Belgique et à l'étranger, mais aussi un outil essentiel à la formation même. Beaucoup de Hautes Ecoles, d'universités et d'écoles secondaires ont compris les avantages considérables d'un site Internet, mais aussi la nécessité absolue de cet outil en terme de publicité et d'image auprès des étudiants, futurs étudiants, partenaires, etc. Beaucoup ont donc développé un site Internet. Il

est indispensable aujourd'hui d'inciter les écoles et Instituts de la CoCoF à développer un tel outil.

Je constate dans cet optique que l'Institut Francine Robaye, institut de la CoCoF, ne dispose pas d'un tel outil. Je reconnais bien sûr que les informations sont disponibles sur d'autres sites Internet : les sites de la CoCoF, de Bruxelles-Formation et le « Dorifor » donnent en effet des informations sur les cours et les formations dispensés à l'Institut Robaye. Ces sites sont bien sûr bien faits et utiles, là n'est pas mon propos.

Pourtant, j'estime que cela n'est pas suffisant, pour plusieurs raisons.

Un site Internet est d'abord un outil d'information pour les futurs étudiants et les partenaires de l'Institut. L'information disponible actuellement n'est pas assez précise et dynamique pour créer un véritable attrait pour l'Institut. Un site Internet me paraît donc indispensable pour recruter des étudiants et permettre à toutes les filières de fonctionner à pleine capacité certaines sections n'étant pas ouvertes chaque année en raison d'un nombre insuffisant de candidats.

Un Site Internet constitue aussi une image dynamique d'un Institut. Ne pas en disposer peut faire passer l'institut pour un lieu peu moderne et non ouvert aux nouvelles technologies dans ses programmes de cours. Or, beaucoup d'étudiants accordent aujourd'hui de l'importance aux technologies de l'information et de la communication. Mettre une place un site Internet permettrait d'améliorer l'image de l'Institut auprès des futurs étudiants.

Un site Internet est enfin un lieu de contact entre le secrétariat, les professeurs et les étudiants. Internet offre beaucoup de possibilités, et ce notamment dans le domaine de l'enseignement : des valves électroniques permettant une information plus rapide sur les horaires et les stages, un lieu de téléchargement des documents nécessaires pour les cours, un lieu d'échanges entre les étudiants, etc. Internet permet donc une meilleure interaction entre tous les acteurs de renseignement, et un meilleur enseignement.

Ces raisons me font dire qu'un site Internet est indispensable à l'heure actuelle dans l'enseignement, outil bénéfique pour tous grâce aux constantes évolutions qu'il connaît.

Vous me disiez en octobre dernier que l'idée d'un site Internet propre à l'Institut Francine Robaye était alors à l'étude. De l'eau a coulé sous les ponts depuis lors et j'ose imaginer que la question a été aujourd'hui tranchée.

Mes questions sont les suivantes :

- L'Institut Robaye va-t-il disposer d'un site Internet dans un avenir proche ?
- Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous d'expliquer les raisons qui ont poussé à ce choix ?
- Si c'est le cas, pourriez-vous me donner une indication du délai dans lequel cela sera fait ? Ce site sera-t-il prêt pour la rentrée académique 2008-2009 ?
- Si la décision n'a pas encore été prise, pourriez-vous m'expliquer la raison d'une telle lenteur dans la prise de décision ?
- Pourriez-vous me dire quels sont les instituts d'enseignement de la CoCoF qui à l'heure actuelle ne disposent pas de sites Internet propres à ces instituts ? Le gouvernement compte-t-il les aider à disposer d'un site Internet ?

Réponse :

L'Institut Francine Robaye dispose d'un site internet depuis le mois de mai 2008. Il est hébergé par le site de l'Institut Jean-Pierre Lallemand. www.institutlallemand.be Son adresse url directe est : <http://www.institutlallemand.be/robaye-accueil.php>

Le site www.institutlallemand.be est repris dans les autres sites référençant l'Institut Robaye, depuis le mois de mai 2008, à savoir ceux de la Commission Communautaire Française et de Bruxelles-Formation (Dorifor).

Quant aux Instituts d'enseignement, ils sont tous référencés sur le site général de la Commission communautaire française : www.cocof.irisnet.be/site/fr/enseignement. Les Instituts Alexandre Herlin et Charles Gheude ne possèdent pas actuellement de sites Internet propres.

Question n° 342 de M. Stéphane de Lobkowicz du 2 septembre 2008 :

Importance des communications du ministre durant l'année 2007.

M. le Ministre est astreint à demander régulièrement l'autorisation du Collège de contrôle en vue d'effectuer l'une ou l'autre communication à destination du public.

Je sais que l'honorable ministre est toujours très attentif à limiter ses communications au strict nécessaire, toujours soucieux qu'il est du bon usage des deniers publics.

De plus, ces communications s'inscrivent toujours parfaitement dans ses compétences. Il n'est donc pas inutile de s'interroger sur leur volume sur la durée d'une année.

J'aimerais donc savoir, pour 2007, combien de fois le ministre a-t-il sollicité l'autorisation du Collège de contrôle ?

Combien de fois a-t-il reçu l'autorisation immédiatement ?

Combien de fois a-t-il dû modifier sa demande originale en vue de l'adapter aux suggestions du Collège ?

Et éventuellement combien de refus a-t-il du enregistrer ?

Quel est le montant total du coût des communications ayant été autorisées par le Collège de contrôle en 2007 ?

Réponse :

Pour ce qui est des communications dans le cadre de mes compétences communautaires, tous les formulaires des demandes d'avis émises en 2007, ainsi que les décisions prises à leur égard, sont en possession de tous les membres de la Commission de contrôle, dont l'honorable député fait partie. Je n'ai jamais eu de problème avec la Commission.

Question n° 360 de M. Didier Gosuin du 24 septembre 2008 :

Voyage de presse au Congo.

Plusieurs articles dans la presse de ce mercredi 24 septembre font état de votre visite au Congo en tant que Membre du Collège de la Cocof.

Je souhaiterais connaître les coûts relatifs à ce voyage, en détaillant les coûts relatifs aux membres de votre cabinet ou de l'administration qui vous accompagnaient et les coûts relatifs à l'invitation des journalistes.

Je souhaiterais également connaître l'article budgétaire sur lequel ces coûts ont été imputés.

Je veux tout d'abord préciser qu'il ne s'agit pas d'un voyage de presse au Congo mais d'un déplacement dans le cadre de l'évaluation de l'accord de coopération qui lie la Commission communautaire française à ce pays et plus précisément dans le cadre du programme de travail défini avec les autorités de Kinshasa pour la période 2008-2010.

Le coût global de ce voyage s'élève à 14.657 euros à charge des articles budgétaires 30.00.12.00 et 30.00.12.01. Ce montant concerne les frais d'avion, les autres frais n'étant pas encore calculés.

LE MINISTRE EN CHARGE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS,
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

**Question n° 338 de Mme Fatima Moussaoui du
11 juin 2008 :**

L'action sociale et la famille concernant la délinquance juvénile.

Une bonne partie des actes de délinquance est attribuée aux mineurs d'âge. Sans vouloir entrer dans des considérations morales et exploiter des approches simplistes, il est évident que la délinquance s'installe dans la vie d'un jeune quand ses parents, pour diverses raisons, n'arrivent pas à la canaliser. Très souvent, une situation socioéconomique défavorable ne facilite pas le contrôle des parents sur leurs enfants. Elle discrédite l'autorité parentale et détruit leur capacité éducative. C'est une forme de violence que les familles subissent. Ce qui précède est une des multiples causes de la délinquance. Dans tous les cas, le travail de la famille mais aussi le travail avec la famille est important.

Ceci m'amène à vous poser la question suivante : sachant qu'il n'y a pas de remède miracle mais qu'on peut avoir des méthodes efficaces, que comptez-vous faire dans le cadre de la prévention, au niveau de la Cocof, pour soutenir les familles qui sont un des lieux primordiaux pour la socialisation des jeunes ?

Réponse :

En réponse à sa question, l'honorable membre trouvera les éléments suivants.

Les actions que je mène au travers des secteurs relevant de l'Action Sociale et de la Famille ne visent pas particulièrement la prévention de la délinquance juvénile. Cette problématique relève d'ailleurs des compétences de la Communauté française. Ceci dit, le travail, qu'il soit généraliste tel celui dans les Centres d'action sociale globale (les CASG) ou qu'il soit plus spécialisé, à l'instar de celui des services « Espaces Rencontres », permet de venir en aide aux familles en difficulté.

L'ensemble des acteurs sociaux reconnus ou agréés par la COCOF remplissent des missions de service public en faveur des groupes fragiles de la population. Afin que les synergies soient renforcées entre les différentes structures et que les associations puissent se concentrer davantage sur leurs missions respectives, j'ai décidé, avec mon collègue Benoît Cerexhe, d'élaborer le « décret ambulatorio » que nous aurons très prochainement l'occasion de discuter en commission au sein du Parlement bruxellois francophone.

Ce décret sera une manière de renforcer l'aide et le soutien aux familles en difficulté.